



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

FMI
**

Dates Formations

PROCES VERBAUX

Assemblée
Générale Ordinaire
Du 09/10/21
**

Organisation des
Championnats &
Coupes
**

Football à Effectif
Réduit
**

Statuts &
Règlements
**

Futsal
**

Calendriers

ANNEXES

+
Fair-Play

Amendes
+
Classements
Officiels



Egalement
Consultable sur
notre site
internet

[http://
districtvaldemarne.fff
.fr/documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)



LES CANDIDATURES POUR LES COUPES DU VAL DE MARNE 2021/2022 sont ouvertes !!



Cahier des Charges :

2 ou 3 Terrains en herbe ou synthétique côte à côte
+ minimum 4 vestiaires

8 ou 11 & 12 Juin 2022

Lettre de candidature à envoyer par courrier ou par mail à l'intention de
Monsieur le Président du District du val de marne



PROGRAMME

JOURNEE DU SAMEDI 26 MARS 2022

Au siège du District du Val de Marne de Football

09h15

Assemblée Générale Extraordinaire + Café d'accueil

« Modifications des Articles 12.4 et 12.5.1 des Statuts du District

10h30

Séminaire des Présidents-es de clubs (bulletin d'inscription à l'intérieur du journal)

Ordre du jour :

LFA : « Protection des Licenciés » (45 Minutes) - Intervention de M. Matthieu ROBERT (LFA)

Sensibilisation « Arbitrage » (30 Minutes) - Intervention M. José DIAS, Président de la CDA

Crédit Mutuel – Présentation du Partenariat (20 Minutes) - Intervention de Mme Samira REBAI

Réponse aux « Questions » (15 Minutes)

Remise des Labels « 2019 & 2023 » (20 Minutes)

Labels « GARCONS » 2019/2023 : CACHAN CO, CRETEIL LUSITANOS US, IVRY US FOOTBALL, LUSITANOS US, SUCY FC, ST MANDE FC, ORLY AS (Remise faite).

Labels « FILLES » 2019/2022 : CRETEIL LUSITANOS US, JOINVILLE RC, LUSITANOS US

13h00

Clôture de la matinée autour d'un buffet déjeunatoire

(+ tirages des Coupes du VDM Séniors, U18, U16, U14 et Féminines Séniors)

IMPORTANT ! NOUVELLES MESURES SANITAIRES



Pour faire face à la recrudescence des cas de COVID sur notre territoire et assurer, comme c'est la priorité, la continuité des compétitions sportives de nouvelles dispositions sanitaires ont été prises par le gouvernement.

Pour retrouver en détails ces nouvelles dispositions gouvernementales,
Cliquez ICI, sur le lien du site = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/nouvelles-mesures-sanitaires-28-02-22/>

Edition N° 573 du Jeudi 10 Mars 2022

COMMUNIQUE

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

DONS AUX ŒUVRES « FRAIS ENGAGES PAR LES BENEVOLES »

Pour les IMPOTS 2021 (Déclaration 2022 - (Voir explication sur la fiche pratique)

Conditions d'éligibilité

Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à **66%** des dons annuels, retenus **dans une limite de 20% du revenu net imposable**.

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles imposables à l'impôt sur le revenu.

(DOSSIER COMPLET EN ANNEXE DU JOURNAL)



Le 1^{er} relevé « Compte Club » de la saison 2021/2022 (N°18)

arrêté à la date du 18 Janvier 2022 est disponible dès maintenant sur FOOT CLUB : *-Si vous ne parvenez pas à le télécharger, n'hésitez pas à contacter VALERIE au 01.55.96.11.01 (Comptabilité).*

Votre règlement devra nous parvenir au plus tard le 18 Février 2022, ECHEANCE REPORTEE AU 25/03/22 soit :

-Par virement (*) en indiquant bien le **N° affiliation du Club dans l'ordre + relevé N° 18**

-Par chèque à l'ordre du District du Val de Marne de Football avec la mention **RELEVÉ N° 18 + N° d'affiliation**. *(ne pas oublier de joindre le coupon ou d'indiquer au dos du chèque votre N° affiliation),*

-Au guichet du secrétariat du District (aux horaires d'ouverture) **en espèces** (un reçu vous sera donné en échange)

(*) IBAN :

FR76	1010	7002	1600	9201	6078	906	Code BIC : BREDFRPPXXX
------	------	------	------	------	------	-----	------------------------

Pour les clubs qui n'ont pas encore réglé la somme due merci de régulariser rapidement.

COUPE NATIONALE FUTSAL

DATE 8^{ème} finale

19/03/2022

Equipes

Dunkerque Usl 1 - Kb Futsal 1

Félicitations au club du Kremlin Bicêtre pour sa nouvelle qualification

INFORMATIONS SANCTIONS

SEPTEMBRE 2021 à FEVRIER 2022

La Commission Départementale de Discipline de notre District, a notamment pris les sanctions suivantes :

- **3 mois de suspension fermes**, Motif : Complicité de substitution d'identité.
- **1 an de suspension ferme** et 6 mois avec sursis, Motif : Coups et blessures sur un joueur en tant que dirigeant, et fraude sur identité,
- **10 matches fermes de suspension**, Motif : Menaces, intimidation et coups ayant entraîné une blessure.
- **Suspension de terrain - 2 matches avec sursis**. Motif : envahissement de terrain.

- **18 mois de suspension fermes**, Motif : Comportement violent et agressif et entrée sur le terrain sans autorisation de l'arbitre
- **10 matches de suspension fermes**, Motif : A pénétré sur le terrain sans autorisation et cherché l'affrontement avec une attitude agressive envers l'arbitre central
- **4 ans de suspension fermes**, Motif : Coup volontaire envers officiel après match, sans ITT.
- **3 ans de suspension fermes**, Motif : Coups volontaires à joueur adverse avec ITT $\geq$ 8 jours,
- **12 matches de suspension fermes**, Motif : Propos menaçants et intimidation envers l'arbitre officiel, à l'issue du match
- **3 mois de suspension fermes**, Motif : Fraude sur identité
- **3 mois de suspension fermes**, Motif de complicité de fraude sur identité
- **1 an de suspension ferme**, Motif : Fraude sur identité
- **10 matchs de suspension fermes**, Motif : Menaces verbales, propos grossiers et injurieux, pendant et après match envers l'arbitre officiel,
- **Mise « hors compétition » ANCIENS D2 poule B**
- **Retrait de 10 points au classement SENIORS D2 A**, Motif : Fraude sur identité de joueur,
- **6 mois de suspension fermes**, Motif : Fraude sur identité aggravée par son refus de reconnaître la version de l'arbitre officiel
- **3 mois de suspension fermes**, Motif : Complicité fraude sur identité
- **3 ans de suspension fermes**, Motif : Actes de brutalité sans blessure après match d'un dirigeant envers l'arbitre central
- **12 matchs de suspension fermes**, Motif : Intimidation verbale ou physique de joueur à officiel durant le match
- **18 mois de suspension fermes**, Motif : Intimidation verbale ou physique de joueur-dirigeant à officiel durant le match
- **12 matchs de suspension fermes**, Motif : menaces et intimidations verbales et physiques envers officiel durant et après match et refus de quitter le terrain après son expulsion

Une diffusion mensuelle des sanctions présent par la Commission Départementale de Discipline est faite en espérant que celle-ci aura un effet de dissuasion envers tous les acteurs d'une rencontre de Football et surtout une prise de conscience.

Affichez dans vos vestiaires l'intégralité du barème disciplinaire afin que vos licenciés prennent conscience de la gravité, voire de l'extrême gravité de certains actes.

Il est rappelé que le District a pour compétence de prononcer des sanctions au niveau Départementale.

La sanction n'est utile que si elle est **PÉDAGOGIQUE**.

Le but recherché est de mettre un terme aux comportements individuels ou collectifs qui n'ont pas leur place dans notre **SPORT**.

AU DELA D'UNE SEVERITÉ ACCRUE, C'EST NOTRE VOLONTÉ DE CONJUGER
« RESPECT et FAIR-PLAY » QUI DOIT ÊTRE COMPRISE PAR TOUS.

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avérerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

AVIS AUX CLUBS – REFERENT COVID 19

Afin d'accompagner les clubs et de les aider au mieux dans l'organisation des matches en raison du contexte lié à la pandémie (pass sanitaire, ...),

Le District a décidé de réactiver la boîte messagerie spécifique mise en place à l'issue du premier confinement.

Cette adresse messagerie spécifique district94.covid19@gmail.com doit permettre aux clubs de faire remonter les questions, les problématiques, les situations qu'ils rencontrent.

Le District leur apportera le plus rapidement possible les réponses appropriées éventuellement après consultation des instances ou des experts en charge de ces sujets.

A titre de rappel, merci d'inscrire sur FOOTCLUB référent(e) COVID-19

LES OBLIGATIONS (RSG 94)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES dont 2 parmi U14, U16, U18. Une équipe U20 peut remplacer la troisième.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison

suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassement pour fraude).

TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en *écrivant lisiblement sans omettre de préciser* sur le formulaire prévu à cet effet (*Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)»*) : * n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué. (*arrêté municipal + liste des matchs*).

Article 20 - Matches Remis – Dérogations

20.6.1 Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, au plus tard le vendredi 12h, **précisant les rencontres concernées** se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier. Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article. En cas de non respect du délai de déclaration de l'impraticabilité du terrain défini ci-dessus, la rencontre reste fixée à la date prévue pour son déroulement et l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Il est toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

20.6.2 Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain soit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 Dans tous les cas énoncés ci-dessus, la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut **pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile**. Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date **ou lors du tour suivant**. Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi.

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

Précision suite à la saison blanche :

Sur la durée de validité du cachet mutation

Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.

Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».

Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.

A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.

TOURNOIS PROVINCE

Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN, club des Pyrénées-Orientales, organise son 35ème TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les 4 et 5 juin 2022 (Pentecôte) en catégories U11, U13, U15 et U17

Contact : Laurent Balluais - 07.81.98.42.56 (après 19h00)

Internet : www.fclesoler.com rubrique Tournoi du Ribéral 2022

U.S ST LEONARD DE NOBLAT est heureuse de vous convier à la 46ème édition du Tournoi National U15 et U17 les 16, 17 et 18 Avril 2022

Contact : Gerard ALLARY : 517419@lcof.fr

Jean-Lou WEBER/Nicole ABOT: jlweb@orange.fr

Désiré MARIOT : mariot.desire@orange.fr

Le FC Portes d'Océan 17 organise son tournoi de pentecôte qui aura lieu les 4,5 et 6 juin 2022 au stade de St Sulpice de Royan

Pour les catégories suivantes:

* U11 - U13 : samedi 4 juin 2022.

* U15F- U18F: dimanche 5 juin 2022.

* U17 : lundi 6 juin 2022.

Contact : Responsable tournoi: Damien CASTILLO au 06-68-37-00-16

e-mail: damien.castillo17@icloud.com

Le club de l'US Selommès (41) organise ses tournois de l'Ascension

*Pour les catégories U11/U13/U15 le jeudi 26 mai 2022,

*Pour les catégories U7/U9 le samedi 28 mai 2022.

Contact : MONIEZ Vincent 06.28.27.42.96, tournoi.selommès@orange.fr

Amicale de Lucé Football (28110) organise son ALF Champions Cup U7 à U13 le dimanche 3 juillet 2022

Contact : Romain BROSED 02 37 34 07 99 am.luce.foot@gmail.com

Le FC JARD – AVRILLE organise sa 1ère édition de la Yellow'Cup. « Tournoi national U12-U13 » à Jard sur Mer en Vendée les Samedi 4 et Dimanche 5 Juin 2022.

Contact : 06.11.49.77.63.



20ème Tournoi International du Soleil EMAF LES ANGLES des 16 et 17 AVRIL 2022

. U14: Joueurs nés en 2008. (Foot à 11 + 5 remplaçants)

. U12/U13: Joueurs nés en 2010 et 2009. (Foot à 8 + 4 remplaçants)

. U10/U11: Joueurs nés en 2012 et 2011. (Foot à 8 + 4 remplaçants)

. U9 uniquement: Joueurs nés en 2013 (Foot à 8 + 4 remplaçants)

. U8/U9: Joueurs nés en 2014 et 2013. (Foot à 5 + 3 remplaçants)

. U6/U7: Joueurs nés en 2016 et 2015. (Foot à 5 + 3 remplaçants)

Contact : M FRANCOIS KEIFFER E.mail: fkeiffer84@gmail.com

Le FC St Georges s/Eure (périphérie de Chartres)

Organise ses habituels Tournois Jeunes (de U6 à U15) de fin de saison les **Samedi 18 juin** et **Dimanche 19 juin 2022**

Site : www.fcsge.footeo.com.

Contact : téléphone 06.74.82.88.76 (Président) / 06.67.36.08.79 (Secrétaire) ou par mail 518760@lcfoot.fr.

SEMINAIRES DES PRESIDENT(E)S



Samedi 26 Mars 2022 10h00 / 13h00

Au siège du District du Val de Marne de Football

Suivi d'un Cocktail Déjeunatoire offert par le District

(pendant lequel aura lieu le tirage des Coupes VDM Séniors/U18/U16/U14/ Féminines Séniors)

**Important : En amont du séminaire
une Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu à 09h15**

BULLETIN DE PARTICIPATION

CLUB : **N° Affiliation :**

Président(e) ou son représentant :

Mail @ :

Pour une bonne organisation merci de confirmer votre participation au Cocktail

Déjeunatoire : OUI ☐ NON ☐

ORDRE DU JOUR :

LFA : « Protection des Licenciés » (45 Minutes) – Intervention de M. Matthieu ROBERT (LFA)

« Sensibilisation « Arbitrage » (30 Minutes) – Intervention M. José DIAS, Président de la CDA

Crédit Mutuel – Présentation du Partenariat (20 Minutes) – Intervention de Mme Samira REBAI

Réponse aux « Questions » (15 Minutes)

Remise des Labels « 2019 & 2023 » (20 Minutes)

Labels « GARCONS » 2019/2023 : CACHAN CO, CRETEIL LUSITANOS US, IVRY US FOOTBALL, LUSITANOS US, SUCY FC, ST MANDE FC, ORLY AS (Remise faite)

Labels « FILLES » 2019/2022 : CRETEIL LUSITANOS US, JOINVILLE RC, LUSITANOS US

Questions et sujets que vous souhaiteriez aborder

Exemple : Formation « Foot Club », relation avec la Mairie, etc...

.....

.....

.....

A Retourner au plus tard pour le : **VENDREDI 20 MARS 2022**

Mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr



F.M.I

Quelques précisions pour mieux vous aider

Une seule préparation du LUNDI au VENDREDI sur : <https://fmi.fff.fr/>

1. Se connecter avec ses identifiants Footclubs
2. Récupérer vos rencontres » en haut pour lesquelles vous avez le droit Footclubs (*)
3. Charger les données » à droite de la ligne de votre match
4. Icône « Préparer la rencontre » en bas à gauche de l'écran
5. Composer votre équipe ou « charger une équipe-type »
6. Enregistrer la composition » en bas à droite de l'écran

Le club VISITEUR doit « transférer sa composition » **la veille du match au plus tard.**

Le matin du match, **seul le club RECEVANT « charge les données » du match sur la tablette utilisée pour la rencontre (avec accès internet).**

Lorsque la FMI ne peut pas être utilisée (problème technique), **une feuille de match papier doit obligatoirement être réalisée avant match.**

Rappel : pas besoin de connexion internet le jour du match

(*) Important : Pour pouvoir faire toutes les démarches s'assurer des droits attribués « GESTION FMI » sur **FOOTCLUB :**

FOOTCLUB ensuite **ORGANISATION** ensuite **IDENTIFIANTS FOOTCLUB** ensuite sélection une personne, s'assurer que la case **GESTION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE** est bien cochée puis lui donner les autorisations par rapport aux équipes pour lesquelles il devra faire la **FMI** (*renouveler l'opération pour chaque utilisateur*)

A la une de notre site internet toutes les informations FMI :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/video/fmi/>

Expiration automatique des mots de passe

Les mots de passe Footclubs expirent automatiquement le 30 Juin et le 31 Décembre.

Chacun doit renouveler son mot de passe au **1er Juillet et au 1er Janvier** sur

<https://fmi.fff.fr/assistance/>

Du changement pour nos formations !

Dorénavant, la procédure d'inscription aux différents modules de Formations et Certifications se déroulant dans le Val de Marne est entièrement gérée par le District du Val de Marne de Football.



Comment s'inscrire ?



Formation Educateur

- Se connecter à l'adresse <https://districtvaldemarne.fff.fr>
- Cliquer sur « **FORMATIONS** » puis « **INSCRIPTION EDUCATEURS** »
- Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité en bas de page
- « Consulter la liste des sessions »
- Choisir sa formation « **94** » puis « **Récupérer le dossier de candidature** » à compléter et à enregistrer
- Cliquer sur « **s'inscrire à la formation** », afin de formaliser son inscription
- Ajouter en pièce jointe votre dossier candidature intégralement rempli puis valider votre inscription

Comment payer ?



Paielement de la formation, soit :

- **Prélèvement club :**
Courriel officiel du club, confirmant la prise en charge de la formation
- **Virement bancaire (RIB Joint):**
Envoyer par mail la preuve du virement (photo)
- **Chèque :**
A déposer au District ou à envoyer par courrier
- **Espèces :**
A déposer au District

VERS QUI S'ADRESSER ?

Au **01.55.96.11.02**

Mail : formation@districtvaldemarne.fff.fr



ATTENTION !! Les dossiers ne seront validés qu'à réception du règlement.



Afin de vous accompagner au mieux dans votre processus de formation, d'optimiser votre confort sur notre site à distance de commerces, de maintenir les moments d'échanges et de partages,

le District continuera à vous proposer une offre de restauration à 10€/jour
(Le règlement sera à réaliser le jour même et uniquement en chèque ou espèces)



PLANNING DES FORMATIONS 2021-2022

CFF1

U9 - Module 7-8 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
18/11/2021	19/11/2021	CAP CHARENTON
06/01/2022	07/01/2022	DISTRICT
03/02/2022	04/02/2022	VISIO
14/04/2022	15/04/2022	DISTRICT
16/05/2022	17/05/2022	DISTRICT
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
24/02/2022	25/02/2022	REPORT
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
21/02/2022	22/02/2022	REPORT

U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
25/11/2021	26/11/2021	DISTRICT
13/01/2022	14/01/2022	VISIO
10/02/2022	11/02/2022	VISIO
17/03/2022	18/03/2022	DISTRICT
02/06/2022	03/06/2022	DISTRICT
U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
28/04/2022	29/04/2022	MAROLLES
U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
25/04/2022	26/04/2022	CLUB

CFF2

U13 - Module 11-12 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
21/10/2021	22/10/2021	DISTRICT
02/12/2021	03/12/2021	DISTRICT
20/01/2022	21/01/2022	VISIO
17/02/2022	18/02/2022	VISIO
24/03/2022	25/03/2022	DISTRICT

U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
15/11/2021	16/11/2021	BOISSY FC
13/12/2021	14/12/2021	PARC DU TREMBLAY
27/01/2022	28/01/2022	VISIO
07/03/2022	08/03/2022	DISTRICT
07/04/2022	08/04/2022	DISTRICT

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
24/01/2022	25/01/2022	VISIO
03/03/2022	04/03/2022	PARC DU TREMBLAY
19/04/2022	20/04/2022	THIAIS

SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité
14/02/2022	15/02/2022	VISIO
14/03/2022	15/03/2022	PARC DU TREMBLAY
12/05/2022	13/05/2022	THIAIS

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
09/12/2021	10/12/2021	DISTRICT
05/05/2022	06/05/2022	CLUB
Module U6-U7 - Module 5-6 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
02/03/2022	02/03/2022	DISTRICT
04/05/2022	04/05/2022	DISTRICT

Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
22/11/2021	23/11/2021	DISTRICT
03/03/2022	04/03/2022	DISTRICT
Animatrice Fédérale de Football		
Date Début	Date Fin	Localité
26/03/2022	02/04/2022	DISTRICT + CLUB
14/05/2022	21/05/2022	DISTRICT + CLUB

CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)		
Date Début	Date Fin	Localité
04/12/2021	04/12/2021	PARC DU TREMBLAY

CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)		
Date Début	Date Fin	Localité
12/03/2022	12/03/2022	PARC DU TREMBLAY
21/05/2022	21/05/2022	PARC DU TREMBLAY
23/06/2022	23/06/2022	PARC DU TREMBLAY

Bénéficiaire des versements
Nom ou dénomination :

.....

Adresse :

N° Rue

Code postal Commune

Objet :

.....

.....

.....

Cochez la case concernée (1) :
☐ Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du/...../.....

☐ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation

☐ Fondation d'entreprise

☐ Oeuvre ou organisme d'intérêt général

☐ Musée de France

☐ Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

☐ Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises

☐ Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle

☐ Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals

☐ Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement

☐ Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)

☐ Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

☐ Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).

☐ Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)

☐ Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)

☐ Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)

☐ Agence nationale de la recherche (ANR)

☐ Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)

☐ Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur	
Nom :	Prénoms :
.....	
Adresse :	
.....	
Code postal	Commune

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :	
	euros
Somme en toutes lettres :	
Date du versement ou du don :/...../.....	
Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : ☐ 200 du CGI ☐ 238 bis du CGI ☐ 885-0 V bis A du CGI	
Forme du don :	
☐ Acte authentique ☐ Acte sous seing privé ☐ Déclaration de don manuel ☐ Autres	
Nature du don :	
☐ Numéraire ☐ Titres de sociétés cotés ☐ Autres (4)	
En cas de don en numéraire, mode de versement du don :	
☐ Remise d'espèces ☐ Chèque ☐ Virement, prélèvement, carte bancaire	

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....

FICHE PRATIQUE - MESURES EN FAVEUR DU BENEVOLAT « FRAIS ENGAGES PAR LES BENEVOLES »

DONS AUX ŒUVRES (2021) **Sur les IMPOTS 2022**



Réduction d'impôt

Les dons aux associations permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt. Son montant est égal à 66 % des sommes versées pour les dons aux organismes d'intérêt général (dans la limite de 20 % du revenu) et à 75 % de ces sommes pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté (là aussi dans la limite d'un certain plafond).

- 1- Je fais un Don à une ou plusieurs Association **AVANT 31 Décembre 2021**
- 2- En mai 2022 je remplis ma déclaration de revenus et j'indique le montant total de mes dons 2021



**case 7UF de la
déclaration**

- 3- En septembre 2022, l'administration fiscale me verse le montant de ma réduction fiscale sur mes dons 2021

Conditions d'éligibilité

Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à **66%** des dons annuels, retenus **dans une limite de 20% du revenu net imposable**.

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles **imposables à l'impôt sur le revenu**.

Dépenses et montants concernés

Justification des dépenses

Ouvrent droit à réduction d'impôt à hauteur de leur montant les dépenses engagées strictement en vue de la réalisation des activités ou des projets de l'association et dûment justifiées (*Fiche « FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE BENEVOLE »*)

L'association conserve les justificatifs.

Dépenses liées à l'usure d'un véhicule personnel

Le remboursement des frais de voiture automobile, vélomoteur, scooter ou moto peut être calculé à l'aide du barème spécifique défini par l'administration fiscale.

Barème relatif aux frais engagés personnellement dans le cadre d'une activité bénévole	
Type de véhicule	Par kilomètre parcouru
Véhicules automobiles	0,321 €
Vélomoteurs, scooters, motos	0,125 €

Pièces complémentaires

Renonciation au remboursement

Le bénévole doit renoncer expressément au remboursement des dépenses engagées pour le compte de l'association par mention manuscrite sur les justificatifs telle que "je soussigné (nom, prénom) renonce au remboursement des dépenses démontrées par les pièces ci-jointes pour un montant de x €".

Reçu fiscal

L'association délivre ensuite un reçu au membre reprenant le montant, conforme à un modèle fixé réglementairement (**Reçu 11580-03**).

Report des montants dans la comptabilité

Le montant du reçu doit figurer en produits (dans la colonne "recettes") dans la comptabilité de l'association, parmi les dons de particuliers. Les dépenses remboursées doivent être ventilées parmi les charges (dans la colonne "dépenses").

Calcul de la réduction d'impôt

Taux de réduction

La réduction d'impôt est égale à un certain pourcentage du montant déclaré des frais non remboursés qui varie suivant la nature de la structure à laquelle le non-remboursement profite.

Type d'organisme	Montant ouvrant droit à la réduction d'impôt	Réduction maximale
Œuvre d'intérêt général ou d'utilité publique	66 % des sommes versées	20 % du revenu imposable

- **66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable, dans les autres cas (DISTRICTS / CLUBS)**

Dons à des organismes d'intérêt général : case 7UF de la déclaration

Plafonnement : Les excédents (au-delà de 20% du revenu imposable) peuvent être reportés sur les 5 années suivantes.

**FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE
BENEVOLE**

(Articles 200.5 du Code Général des Impôts)

Par M.....

Adresse :

Pour sa participation aux activités entrant dans le cadre de l'objet de l'Association (1)

Nom du Club ou Association (1) : Pour la déclaration 2022 des revenus de 2021.

.....

N° Immatriculation du véhicule utilisé :

(Joindre copie de la carte grise)

Date	Objet	Nature de la dépense <i>(Indiquer le lieu si déplacement)</i>	Montant ou Nombre de Km <i>Joindre justificatif si déplacement)</i>	
<i>Exemple</i> 07.01.21	<i>Réunion District</i>	<i>champigny</i>		<i>5 Kms</i>

Procès-Verbaux

**PROCÈS VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE**



**DU DISTRICT
DU VAL DE MARNE DE FOOTBALL**

Samedi 9 octobre 2021

Salle du Cresco à Saint Mandé

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Accueil des Délégués par M. Denis TURCK, Président du District du Val de Marne

- ❖ Emargement, vérification des pouvoirs et remise des boîtiers de votes
- ❖ Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- ❖ Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Elective du 17 Octobre 2020 à Villiers/Marne (*Parution E-Foot N°544 du 14/04/21*)
- ❖ Allocution du Président et des Membres du Comité de Direction
- ❖ Approbation du Rapport Moral, saison 2020 & 2021
- ❖ Challenge du Fair-Play : Proposition de nouveau règlement
- ❖ Rapport Financier au 30 Juin 2021
 - a) *Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes*
 - b) *Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2021*
- ❖ Budget Prévisionnel 2021 & 2022
 - a) *Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes*
 - b) *Approbation du Budget Prévisionnel 2020 & 2021*
- ❖ Questions diverses présentées par les Clubs (*)
- ❖ Clôture de l'Assemblée Générale et Pôt de l'Amitié

Les Récompenses ont été remises
après chaque point de l'ordre
Du jour

DIRIGEANTS DE CLUBS

12.1 Composition

L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs.

Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.

12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 2 Clubs y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

(*) Questions ou propositions présentées par les Clubs

Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée (*Rubrique : « Questions Diverses présentées par les Clubs »*)

Devaient être adressées « en lettre recommandée avec accusé de réception » ou par « mail officiel » à en-tête du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association, au plus tard le 09 Septembre 2021

Le Comité a fixé à 10 euros par voix, l'amende pour non-représentation des clubs à l'Assemblée Générale
(Réunion du 30/06/21)

EMARGEMENT & VERIFICATION DES POUVOIRS ET REMISE DES BOITIERS DE VOTES

Liste des clubs présents ou représentés :

500004 VITRY C.A.	538793 LA CRISTOLIENNE
500012 CHARENTON C.A.P.	540651 FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.
500138 VINCENNOIS C.O.	541437 BONNEUIL S/MARNE C.S.
500494 FRESNES A.A.S.	542388 MAISONS ALFORT F.C.
500636 VILLIERS S/MARNE ENT.S.	542396 ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.
500651 BOISSY F.C.	544256 PORTUGAISE VILLENEUVE ST G. ACS
500689 CRETEIL LUSITANOS F. US	544708 PORTUGAIS VITRY U.A.
500716 HAY LES ROSES C.A.	545184 BALLE AUX PIEDS A.S.
500752 CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C.	549008 AMICALE CLUB 2000
507502 RUNGIS U.S.	551314 FONTENAYSIENNE ENTENTE
510193 ORMESSON U.S.	551657 A.S. ULTRA MARINE VITRY
512963 THIAIS F.C.	552645 BORDS DE MARNE FUTSAL
514388 NOGENT S/MARNE F.C.	553004 F. C. MANDRES PERIGNY
516843 CHEVILLY LA RUE ELAN	554257 VILLECRESNES U. S.
520523 ST MANDE F.C.	560655 FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE
520524 KREMLIN BICETRE C.S.A.	563822 ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL
521870 SUCY F.C.	580485 VILLENEUVE ABLON U.S.
523873 FONTENAY SS/BOIS U.S.	580748 U. FOOTBALL CRETEIL
524161 CAUDACIENNE ENT.S.	581617 OLYMPIQUE PARIS ESPOIR
526258 LUSITANOS ST MAUR U.S.	582118 SPORT FOOT CLUB DE CHENNEVIÈRES
527735 VALENTON FOOTBALL ACADEMY	582262 FOOTBALL CLUB DE BREVANNES
529210 VITRY E.S.	590215 GENTILLY ATHLETIC CLUB
532125 PORT. ACADEMICA CHAMPIGNY A.	590397 A.. MIMOSA MADA-SPORT
533680 BOIS L'ABBE AS OUTRE MER	600969 AEROPORT DE PARIS A.S.
534669 MAROLLES F.C.	612321 CHEMINOTS PRAT.OM.ENT.S.CH.R. SP
535201 MENUIBLAN A.S.	654336 ASPTT DE CHAMPIGNY SUR MARNE
535208 VAL DE FONTENAY AS	739890 ST MAUR F. FEMININ VGA
535547 SANTENY SP.L.	860294 VILLENEUVE ACA. FOOT. CHEMINOTS
537053 JOINVILLE R.C.	
537133 TROPICAL A.C.	

Liste des Membres du Comité de Direction présents :

M. TURCK Denis, Président
M. ETIENNE Régis (Vice-Président Délégué)
Mme BATHENAY Estelle, Vice-Présidente
MM. DARDENNES Patrick (Secrétaire Général) et BAQUE Henri (Secrétaire Général Adjoint)
MM. FOLTIER Bruno (Trésorier Général) et MAGGI Jean Pierre (Trésorier Adjoint)
Membres : Mmes CHOQUET Pascale, GUILIANI Patricia, IACOVELA Sandrine, MM. DELAGE Francis, LACHASSAGNE Jean-Pierre, KOUNDE Edgard, FOPPIANI Jean-Jacques

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE & ORDINAIRE ELECTIVE DU 17/10/21 A VILLIERS/MARNE

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimés : **858**

Pour : 100 %

**OUVERTURE DE LA SEANCE PAR DENIS TURCK,
Président Du District Du Val De Marne**

Nombre de voix de l'Assemblée Générale : 1327

Ouverture de l'Assemblée à 09h20

Nombre de clubs présents ou représentés à l'ouverture : 56 Clubs représentant /983 Voix
Quorum largement atteint.

Il excuse les absences de :

Pour la FFF :

- MM. Noël LE GRAET, Président de la FFF, Vincent NORLOGUES, Président de la LFA

Pour le Département :

- Mme Patricia KORCHER LAMBERT, Vice-Présidente - Service des Sports

- M. CAPITANIO Olivier, Président

Pour la DSDEN et service SDJES :

-M. Antoine ARKI, Conseiller de la Directrice Académique de l'éducation Nationale, en charge de la Jeunesse, de renforcement et des Sports,

Pour le CDOS :

-M. Alain BERTRAND représentant le Président

Il a remercié la Présence :

-Mme Marie Christine TERRONI, représentant le Bureau Exécutif de la LFA

-M. Jamel SANDJAK, Président de la LPIFF,

Avant d'entamer son allocution et après avoir remercié la Ville de Saint Mandé et le Président du Club de Saint Mandé FC pour la mise à disposition de la salle du « CRESCO » ce qui a permis que notre Assemblée Générale se déroule dans les meilleures conditions possibles et dans le strict respect des règles sanitaires, remerciements également à leurs Bénévoles.

Les divers votes au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Approbation du Rapport Moral, rédigé par Lili FERREIRA

Le rapport moral est adopté à la majorité des voix exprimées : **881 : 100 %**

Challenge du Fair-Play : adopté à la majorité des voix exprimées : **874 : 73 %**

Prise d'effet : Immédiate

Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2021 : adopté à la majorité des voix exprimées : **893 : 100 %**

Budget prévisionnel 2021 & 2022 : adopté à la majorité des voix exprimées : **923 : 97,72 %**

Proposition de Modification du Championnat U14

Présentation par Driss TAFININE, CTD-DAP (Constat et proposition)

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées : **894 : 71,48 %**

Prise d'effet : Saison 2022 & 2023

Allocution de M. Denis TURCK, Président du District du Val de Marne

Avant de débiter notre Assemblée Générale, je vous demande pour les Amis qui nous ont quitté au cours de cette saison quelques instants de silence en leur mémoire :

- M. **LEFEUVRE** Louis Bénévole au District depuis de très nombreuses années
- M **ETIENNE** Roland Membre de la commission Futsal et secrétaire du Club de Marolles US
- M **DUMONT** Pierre Dirigeant au Club de l'US Créteil Lusitanos
- M **SOUSA MORAIS** Mario Jorge Dirigeant au Club Lusitanos Saint Maur US

Je tiens à saluer le service des Sports de la Ville de Saint Mandé et Philippe RODRIGUEZ Président du FC Saint Mandé ainsi que leurs équipes qui ont tout mis en œuvre pour que notre Assemblée Générale se déroule dans les meilleures conditions.

Vous avez tous reçu le Rapport MORAL très complet, comme chaque année, de la Directrice Mme Lili FERREIRA mais permettez- moi d'insister sur certains points particuliers.

Cette saison, a été une nouvelle fois marquée par la Covid 19. Toutes les compétitions ont été arrêtées dès le mois d'octobre.

Une saison très compliquée pour tous les acteurs du Football, pendant cette période, les lieux de rencontre, les terrains, les Clubs étaient fermés, la vie associative nécessaire à toute la jeunesse n'existait plus.

Le nombre de licenciés dans les Clubs a baissé de 12 à 15% voire plus. Mais vous avez tous réagi de façon différente, organisation de concours, de jeux sur les réseaux, organisation de Visio technique....

Pendant cette période, nous avons de notre côté, organisé plusieurs Visio, animées par Lionel Parienté notre avocat conseils, regroupant à chaque fois plus de 25 Clubs. La covid 19, les mesures à prendre, les conséquences de la Pandémie, les aides financières possibles ont été traités en particulier.

Avec la Fédération Française et la Ligue de Paris, le District a participé aux fonds de solidarités des Clubs pour plus de 35 000€, la gratuité de tous les engagements du football animation pour la saison 2020/2021 pour 6 800€, le remboursement des engagements des coupes du Val de Marne pour 9 890€. Soit plus de 51 000€.

Aujourd'hui encore la Covid nous laisse des contraintes dans l'organisation des entraînements, des compétitions. La présentation du Pass Sanitaire ou d'un Test est obligatoire à partir de 12 ans depuis le 1^{er} octobre. Tous les participants aux rencontres, joueurs, arbitres, dirigeants et éducateurs doivent présenter ce Pass sanitaire avant le début de chaque match. Votre rôle de dirigeant est de faire respecter cette consigne.

Depuis le 1^{er} juillet le District de Paris existe, 23 clubs ont rejoint le nouveau District ce qui correspond sur une saison normale à une perte d'environ 6500 licenciés, et 24 arbitres ce qui engendre une baisse des recettes sur les licences et les aides des collectivités. Marc VINCENTI à également rejoint ce nouveau District comme Directeur, je le remercie pour sa collaboration pendant les 15 années qu'il a passé au District.

La saison 2021 / 2022 est lancée et bien lancée, les prises de licences ne sont pas mauvaises, les championnats ont repris, malgré la difficulté à gérer les contrôles des pass sanitaires. Soyez vigilants cette mesure est indispensable si l'on veut sortir au plus vite de cette pandémie.

Nous allons je l'espère pouvoir faire une très bonne saison complète et mettre en place notre programme pour lequel nous avons été élu.

- Développer la Communication
- Création d'un Collège des Présidents
- Renforcer la proximité des Clubs
- Confirmer la progression du Football au Féminin
- Augmenter les Formations de Dirigeants d'Educateurs et d'Arbitres
- Aides à la structuration des Clubs de Futsal
- Développer les clubs loisirs et le sport Handicap.

LE FOOTBALL ANIMATION

Représente plus de 40% de la totalité des licences du Département

C'est la force vive du District l'essentiel de la formation se fait sur ces catégories, ne pas brûler les étapes le jeune doit se développer progressivement.

Soyez vigilant et attentif aux organisations pirates de championnats, de sélections..... Qui ne sont pas officielles, par conséquence vos licenciés ne sont pas assurés et en cas de problèmes, d'accidents, de blessures, la responsabilité de votre Club est engagée. Soyez vigilant.

Cette saison 44 clubs sur 50 étaient présents à nos réunions de secteurs de début de saison. On progresse seulement 6 absents, c'est encore de trop.

Nous allons vous proposer un projet de modification des championnats U14 de la D2 à la D4. Cette modification a déjà été évoquée au cours des réunions de début de saison du Foot Animation. DRISS notre CT DAP va vous le présenter et le projet sera ensuite proposé au vote.

FOOTBALL FEMININ

Un gros travail de nos Clubs pour développer le foot féminin, de nombreuses écoles ont été labellisées, mais le travail est encore long, et l'objectif

SERVICES CIVIQUES

D'année en année le nombre de Service Civique augmente de 20 la première saison à plus de 60 aujourd'hui. 24 Clubs sont intéressés. Je rappelle que chaque service civique peut bénéficier de 3 formations gratuites.

ARBITRAGE

18 mois pratiquement sans matchs, sans arbitrage ça laisse des traces. Vous avez pu le constater avec la reprise des championnats fin septembre. Pour la 1^{ère} fois nous n'avons pas pu assurer l'arbitrage en U18 D1

Plusieurs raisons

- La signature tardive des licences arbitres
- Le départ de 21 arbitres Parisiens
- 15 arbitres non pas souhaité reprendre de licence
- Trop d'indisponibilité pour ce WE

Actuellement 15 arbitres sortant des formations seront validés prochainement.

Pour les prochaines formations, je vous demande de motiver vos jeunes, nous avons besoin de vous. Pour que la saison se déroule normalement, il nous faut recruter plus de 20 nouveaux arbitres.

Formation des arbitres bénévoles

FUTSAL

Pratiquement aucun match sur la saison, pas d'entraînement les gymnases étant fermés. Je comprends la réticence des joueurs à signer une licence après 18 mois d'arrêt. Pour cette saison, en séniors 16 Equipes pour 2 Divisions. Il faut absolument que nos Clubs reprennent

confiance. Le développement et la structuration des Clubs sera notre priorité, retrouver un minimum de 24 équipes en Seniors et surtout développer les équipes de jeunes qui doivent représenter les fondations pour les prochaines saisons.

FMI

La saison 2018 2019, nous étions à 95 / 96% d'utilisation. Nous avons étendu l'utilisation au Foot animation, le démarrage a été difficile, nous allons voir. Pensez à donner les codes d'accès à vos dirigeants, s'il y a un besoin de formation n'hésitez pas, nous pouvons organiser une séance de rattrapage.

FORMATION

Un Club aujourd'hui doit penser à la formation de tous. Que l'on soit, Président, Secrétaire, Trésorier, Dirigeant ou Educateur, les règlements, les aides évoluent, il faut se former et se recycler.

FOOT LOISIR

L'esprit FOOT sans Compétition.

Comme vous le savez, nous avons au District un terrain synthétique qui vous attend pour des animations des rencontres, de Foot en marchant, de Golf Foot, de Futnet, Depuis le mois de juin nous avons également débuté, toujours sur nos terrains, avec plusieurs IME du Val de Marne des rencontres de jeunes Handicapés avec pour objectif l'intervention de ces jeunes.

COMMUNICATION

Le sujet est très vaste et très important dans la vie d'un District et d'un Club. Nous avons ouvert des liens vers les réseaux sociaux et amélioré la vision du site Internet.

22^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL U16

Après une année 2020 sans Tournoi, un grand plaisir à organiser cette manifestation et à vous convier à cette grande fête du Football Val de Marnais, avec la présence cette année de la Belgique, l'Italie l'Angleterre et Bien sûr la France qui aura à cœur de reprendre son trophée

REMERCIEMENTS

- Merci aux 165 bénévoles du District
- Merci au personnel administratif et technique toujours à l'écoute et au service des Clubs et toujours en osmose avec le Comité Directeur et les Commissions
- Merci au Conseil Départemental du Val de Marne à la DSDEN et le SDJES Mr ARKI
- A la Fédération Française de Football, à la Ligue Parisienne de Football,

REMERCIEMENTS à LA VILLE DE SAINT MANDE et AU SAINT MANDE FC pour le prêt de la salle et l'organisation technique de notre Assemblée Générale. Remise de cadeaux

Que ceux que j'oublie me pardonne ...

Merci pour votre attention

Bonne saison à tous dans le Fair-Play, le Respect et l'Amitié

Après avoir présenté le constat sur la catégorie « U13 & U14 :

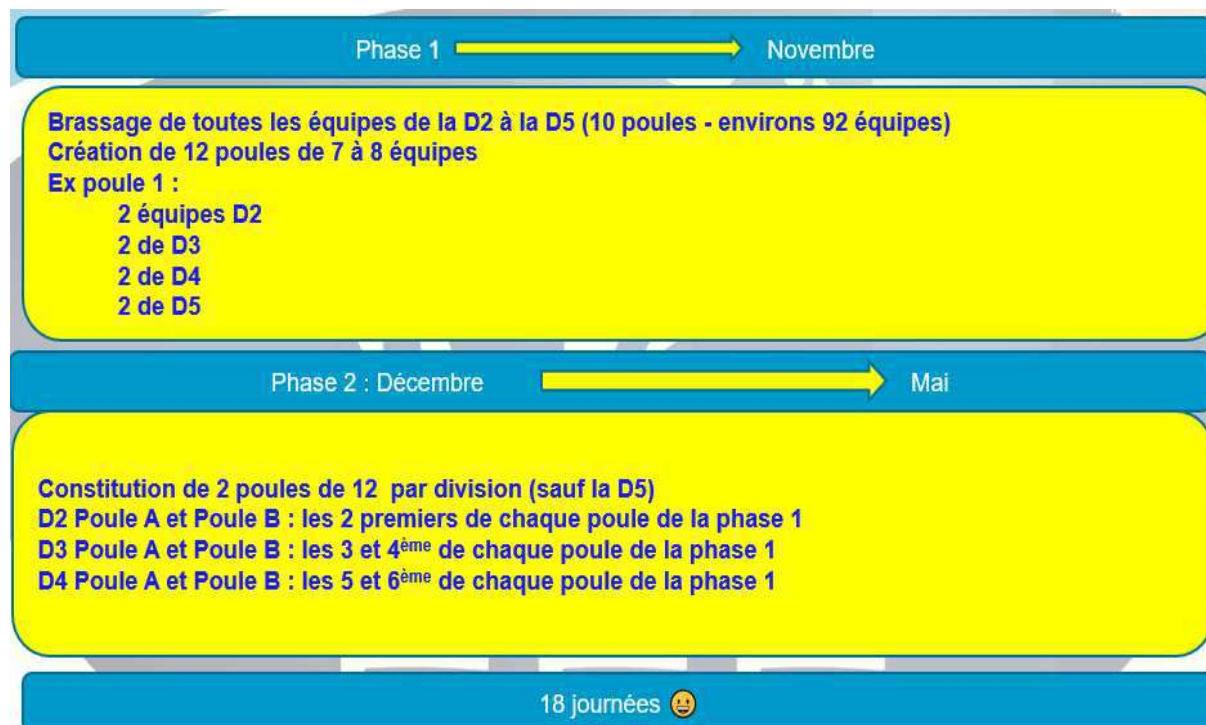
NIVEAUX TRES HETEROGENES
(score à 2 chiffres) 😞

DIFFICILE D'ACCEDER A LA D1
(malgré une bonne EDF et une très bonne génération) 😞

PERTE DE LICENCIES
(vers autres clubs ou arrêt) 😞

MATCHES SAUVAGES 😞

OBJECTIF :
CONTRECARRER
CE FREIN AU DEVELOPPEMENT



Proposition de Modification du Championnat U14

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimés : 894

Pour : 71,48 %

Prise d'effet : Saison 2022 & 2023

Intervention de M. Patrick DARDENNES, Secrétaire Général – District 94

Services Civiques : **Constat et actions de la saison**

Rencontre entre le projet club et le projet du jeune

UN SERVICE CIVIQUE, POURQUOI ?

- Mission en faveur de la **collectivité**
- Nouvelle ou 1^{ère} **expérience** pour un jeune
- Acquisition de nouvelles **compétences**
- Bénéficier d'un **tutorat** individualisé
- Participer aux formations et aux **projets club**

2020 - 2021
62 / 24 clubs

POUR QUELLES MISSIONS ?

- Accès au football de **jeunes en difficulté**
- Lien entre football et **aide à la scolarité**
- Mise en œuvre du **PEF**
- Accès à la **pratique féminine**
- Fair-play** et lutte contre les incivilités
- Communication** et convivialité dans le club

2021 - 2022
61 / 26 clubs

RETRO-PLANNING – 2021 / 2022 :

26 mai : Réunion Visio avec les clubs
11 juin : Envoi par les clubs des fiches de demande
2 juillet : Communication aux clubs des décisions d'attribution
Jusqu'au 23 juillet : Entretien et enregistrement des dossiers
23 septembre : Réunion Service Civique/tuteur + signature des contrats
1^{er} Octobre : Début de la mission
Fin mai : Fin de mission

MURIR SON PROJET D'AVENIR

3 formations prises en charge par le district
2 Formations obligatoires: PSC1 et journée citoyenne
2 Journées découverte : Décembre et Mai

DROITS :

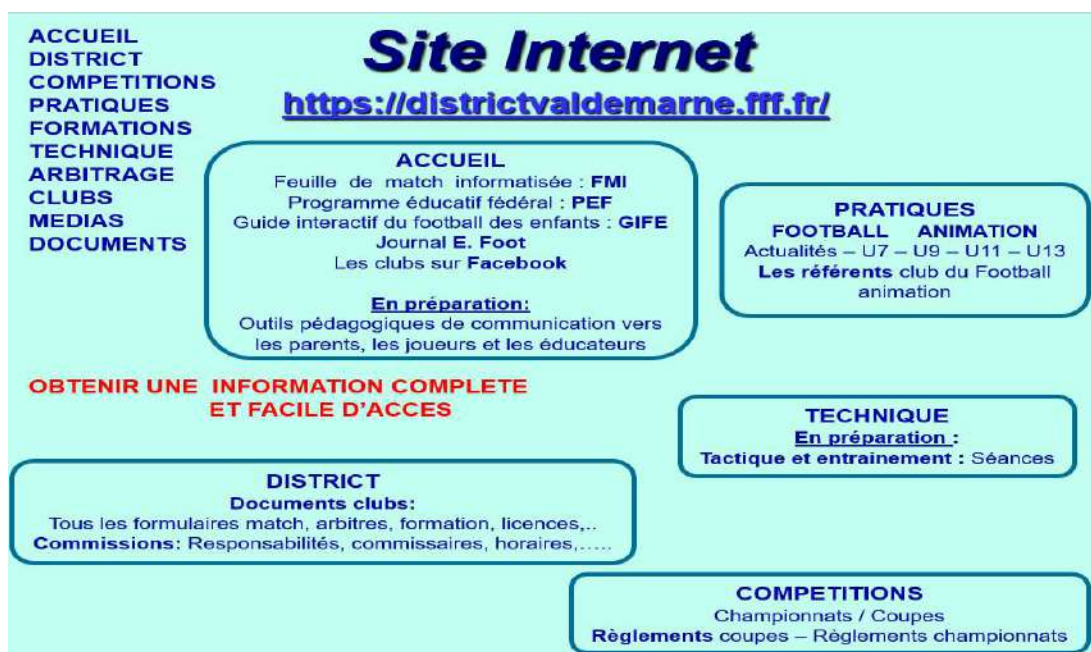
Passage des examens –
Congés : 2 jours/mois pour un majeur et 3 jours pour un mineur
24h/ semaine à effectuer en accord avec le club
Indemnité : Etat – 473 + District 107 euros / mois
(Participation club: 50 Euros)

DEVOIRS :

Respect des consignes – des missions – des horaires – du club
Participer aux formations

Site Internet :

Présentation des Modifications qui simplifie la navigation sur le site.



Intervention de M. Henry BAQUE, Secrétaire Général Adjoint – District 94

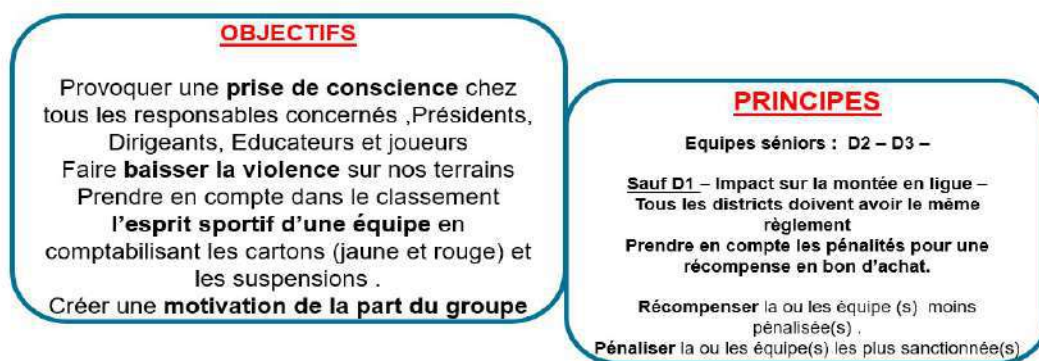
Après présentation de l'intérêt des formations et des sessions prévues au cours de la saison, un vote à main levée est fait en direct afin de connaître les créneaux les plus appropriés et à privilégier.

A la majorité, les clubs se sont positionnés pour le SAMEDI MATIN après plusieurs propositions.

Intervention de M. Régis ETIENNE, Vice-Président Délégué – District 94

Challenge du Fair-Play :

Présentation des Objectifs & Principes



Le nouveau règlement, après présentation de l'ensemble des points est adopté à : **73 %**
Avec prise d'effet immédiate.

L'intégralité du Règlement diffusé dès le lundi suivant l'AG et notifié à tous les clubs.

Intervention de M. Bruno FOLTIER, Trésorier Général – District 94

Lecture faite du rapport sur l'exercice clos au 30 Juin 2021 avec explication du Résultat :
Comme vous avez pu le voir et le constater notre **BILAN au 30 Juin 2021**
présente un solde de **+ 84 878 ,84 €**

Une différence par rapport au prévisionnel 2020 & 2021 qui prévoyait une saison complète avec un déficit de **-19 351 €**

La COVID-19 est venue une nouvelle fois perturber notre activité et une saison « BLANCHE » pour le Football Amateur

Notre résultat est donc tronqué dû en très grande partie à :

- Chômage partiel
- Moins de charges sociales
- Maintenance des Subventions, mais beaucoup d'actions non menées à reporter sur la saison à venir

L'excédent, cette saison, ainsi que la provision pour CHARGES, permettront de palier aux difficultés à venir, sachant que le District Parisien a été créé et qu'il y aura forcément un impact financier dû à la baisse des licenciés pour notre District (Part sur licences, Subventions, droit de Changements de clubs, etc...) et à un retour à une masse salariale sans les aides.

Il explique les grandes lignes et propose d'affecter le résultat de l'exercice au compte REPORT A NOUVEAU.

Parole au Commissaire aux Comptes qui lit son rapport.

Après intervention du Trésorier Général, Bruno FOLTIER et du Commissaire aux Comptes.

Le Bilan au 30 Juin 2021 est adopté à la majorité des voix exprimées : **893**

Pour : 100 %

Intervention de M. Jean-Pierre MAGGI, Trésorier Général Adjoint – District 94

Prévisionnel 2021/2022 :

Pour le Budget prévisionnel, nous avons été au plus proche en partant sur une saison avec un retour à la « NORMALE ».

Notre budget prévoit une perte de : **- 14 900 €**

Malgré cette perte, le District aura une capacité d'autofinancement de :

+ 26 400 € qui s'explique : Résultat prévu (Perte) : - 14 900 € + Amortissement : 60 000 € - Reprise de Subvention Equipement : - 18 700 €.

Les amortissements auront encore un impact sur les saisons à venir, l'impact risque d'être modifié dû à des devis en cours sur des travaux pour la réhabilitation des locaux.

Parole au Commissaire aux Comptes qui lit son rapport.

Budget prévisionnel 2021 & 2022

Après intervention du Trésorier Adjoint, M. Jean Pierre MAGGI et du Commissaire aux Comptes.

Le budget prévisionnel est adopté à la majorité des voix exprimées : **923**

Pour : 97,72 %

Intervention de Mme Christine SEVESTRE, Maire Adjointe chargée des Sports de la Ville de Saint Mandé

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord je vous souhaite la bienvenue, au nom de la Ville de Saint Mandé dans cette belle structure nommée **CRESCO**.

Monsieur le Maire est en réunion ce matin mais il viendra vous saluer en fin de matinée.

Sport populaire par excellence, le football a permis une reprise sportive à de nombreux jeunes et ceci pour donner suite à la crise que nous avons traversée. Le football amateur, représenté par vous tous ici présents, a permis à de nombreuses familles de renouer avec les associations sportives et associatives, les échanges humains, le partage tout simplement. C'est dans cet esprit que je conçois cette belle discipline sportive emplie de valeurs que vous transmettez à longueur de semaine à vos adhérents.

Je remercie le Président du club de St Mandé, Philippe Rodriguez, les membres du bureau, les encadrants ainsi que les bénévoles qui œuvrent au quotidien pour le bon fonctionnement du club. Je ne m'étendrais pas plus ce matin pour vous laisser le temps de présenter vos différents rapports.

Je vous souhaite une excellente assemblée générale.

Intervention de M. Philippe RODRIGUEZ, Président du club de Saint Mandé

HISTORIQUE DU CLUB DE SAINT MANDE

Créé en 1964, le Football Club de Saint-Mandé a démarré avec une équipe Senior et s'est progressivement développé pour présenter finalement des équipes dans toutes les catégories.

Atteignant 550 adhérents avant la pandémie, le Football Club de Saint-Mandé accueille un public très varié venant des villes de Saint-Mandé, Vincennes, Montreuil, Paris 11^{ème}, 12^{ème} et 20^{ème} favorisant ainsi une grande mixité sociale et religieuse. Si le FCSM ressemble beaucoup aux nombreux clubs des communes de la région parisienne, il présente quelques particularités intéressantes à souligner :

- La première spécificité, la plus visible, c'est l'absence de terrain de football. Saint-Mandé, commune de petite superficie, coincée entre Paris et le Bois de Vincennes, ne dispose plus de terrain de foot depuis la création du périphérique. Le Football Club de Saint-Mandé joue donc continuellement en "déplacement" recevant au Parc du Tremblay et se débrouillant pour assurer les entraînements de ses adhérents au stade des Minimes, terrain de handball étendu, à l'Insep et au Tremblay.
- La deuxième spécificité est la priorité donnée à la formation, aussi bien des enfants qui veulent apprendre le football que des éducateurs qui viennent apprendre à enseigner le football. L'équipe des éducateurs du club est sans doute une des plus jeunes du Département, mais obtient d'excellents résultats qui suscitent la convoitise des clubs voisins.
- La troisième spécificité concerne le partenariat établi depuis plusieurs années avec le Ceci-Foot Saint-Mandé, club de football pour non voyant et mal voyant. Ce partenariat a conduit à l'organisation du 32^{ème} anniversaire de la création du Cecifoot à Saint Mandé avec la victoire de Saint Mandé lors du tournoi international organisé en 2020 en présence de Yvan WOUANDJI joueur de l'équipe de France.

La mairie de Saint-Mandé et le FCSM sont très heureux d'accueillir aujourd'hui pour la deuxième fois depuis 20 ans l'Assemblée Générale du District du Val de Marne en espérant que cette année nous permette de retrouver les terrains de façon pérenne

Merci de m'accueillir à Saint Mandé, merci Madame le Maire, de la mise à disposition de vos installations. On remercie généralement l'ensemble des municipalités qui sont de vrais partenaires pour nous, les premiers partenaires des clubs. Sans les villes il n'y a pas de possibilités de jouer au foot. Même si vous n'avez pas de terrain à Saint Mandé, j'ai cru comprendre que vous en aurez bientôt un. Une ville qui n'a pas de centre culturel, les enfants ont besoin d'espace pour s'épanouir même si ces deux dernières années ont été très compliquées et on a pu remarquer que quand les clubs ne sont pas ouverts les jeunes sont à la maison, l'oisiveté n'est pas bonne, ça manque de relations, il y a une perte de citoyenneté, d'éducation. Il y a un appauvrissement. Je suis convaincu, on le fait avec le Conseil Régional un de nos partenaire, le soutien que nous avons n'est pas en direction des équipes d'élite. Le soutien que nous avons va vers nos jeunes licenciés et le travail que font en général, les Présidents-es de clubs.

Je suis très content de travailler avec Denis, ce n'est pas la première année, je vois son enthousiasme, sa volonté de bâtir avec ses collègues Présidents de district ce qui n'est pas simple car il y a maintenant huit districts dont un qui vous a pris une partie des licenciés. Je veux témoigner, ici, de l'enthousiasme et de la volonté de Denis de travailler sur un programme régional. Ma présence, ici, signifie à la fois mon engagement et le tien et j'espère bientôt pouvoir venir à un de tes Comités de Direction pour échanger avec tes collègues. Je remercie aussi Lili et toute son équipe pour tout le travail effectué et notamment pour l'organisation de cette Assemblée Générale. Je sais que ce n'est pas toujours simple et vu le résultat des votes, je crois que tu peux être félicitée pour ton travail. On peut applaudir Lili.

Il y a deux ou trois sujets intéressants comme la formation ou le Fair-Play. Je veux juste confirmer ce qu'a dit Lili concernant le Fair-Play. Les clubs qui peuvent accéder à la R3 doivent le faire avec les mêmes règles. Je vous rassure, tous les championnats de D1 ont été faits en ligue, avec les mêmes règlements de la Ligue.

La formation est régionalisée, une volonté de la Fédération depuis quelques années déjà. Il y a des outils qui sont mis en place, des outils qui sont modifiés, qui sont améliorés, quelquefois des outils qui ne fonctionnent pas. Sachez que certains outils que vous utilisez pour vos clubs et vos licenciés, nous n'avons pas la main. Quand il y a une panne sur les licences, ce n'est pas nous. Ça ne marche pas non plus chez nous. Croyez que les Présidents de Ligue et Districts n'hésitent pas à faire remonter tous les problèmes que nous rencontrons les uns et les autres. Et quand on parle de problèmes à remonter je suis content de voir le nombre croissant de nos élus qui accèdent au niveau fédéral. On a la chance d'avoir Marie-Christine qui est à la Ligue et au BELFA, on a aussi le représentant de tous les Présidents de Districts, Claude Delforge, Président du 95, on a d'autres Présidents de District qui siègent dans les différentes commissions de la FFF. C'est une reconnaissance du travail fait par les Présidents, avec vous. Cela nous permet aussi de mieux nous défendre car il ne faut pas croire que la LPIFF fait ce qu'elle veut à la Fédération « vous les avez vu les parigots ».

C'est pareil dans le foot, on est la Ligue la Plus riche, on est les Parisiens...je rappelle à tous, que l'on n'est pas la Ligue de Paris, on est la Ligue de Paris Ile de France. On est les Franciliens. Moi j'ai autant à voir avec les Parisiens qu'avec les bretons, je suis né en Seine Saint Denis, je ne suis pas parisien. Je n'ai pas honte de ne pas être parisien. Comme vous qui êtes du Val de Marne, on est fiers de notre région. On est la Ligue de Paris Ile de France ce qui nous permet d'affirmer que l'on est huit départements. Aujourd'hui, on porte nos spécificités au niveau régional. Donc, notre présence au niveau fédéral, nous permet de nous défendre. Pendant des années, on a été les derniers de la classe. Si pendant des années, je me suis battu, peut être parfois maladroitement, c'est pour ma région, pour mes départements, parce qu'à un moment, on n'avait moins de subventions que les autres. On avait 280 000 licenciés et la même subvention que quand on en avait 220 000. Les subventions reçues doivent être partagées entre les districts. Avant 2012, toutes les propositions de la LPIFF ne passaient jamais en Assemblée Fédérale. Vous pouviez avoir des propositions intéressantes, jamais rien ne passait.

Maintenant c'est différent, on a su changer de méthode, on a su s'entendre avec d'autres Présidents de Ligue et de Districts et quand on a quelque chose à défendre, on y va tous ensemble. Denis va développer son collège des Présidents de Clubs, ce qui a déjà été mis en place en Seine Saint Denis et à la LPIFF Il n'est pas normal qu'un Président de club ne connaisse son Président de District que le jour de l'Assemblée Générale.

On a souhaité changer cela.

Notre travail au COMEX. Il y a un plan qui s'appelle performance 2024 qui va bientôt aboutir avec le travail du Football amateur et l'ensemble des élus. Pour la première fois, les Présidents de ligue et certains Présidents de districts ont été associés à ce groupe de travail pour un projet national. Cela n'était jamais arrivé. Nous allons donner nos ambitions, faire partager nos objectifs, essayer de faire avancer un certain nombre de choses qui nous sont chères. Ce n'est pas facile quand on est de la Région Parisienne et que l'on échange avec l'Aquitaine ou avec la Creuse, on n'est pas tous au même niveau et l'on n'a pas toutes les mêmes préoccupations. Nous on a des clubs urbanisés, ultra -urbanisés, d'autres territoires sont plus ruraux avec un manque de jeunes pour faire une seule équipe. Il leur faut parfois huit ou dix villages pour pouvoir faire une équipe de U15, en revanche ils ne manquent pas de terrains de foot alors que nous on en manque cruellement notamment dans les trois départements limitrophes de Paris.

Ce qu'il faut retenir, c'est la présence d'élus dans les groupes de travail pour porter ce projet national qui va déboucher sur des réformes des championnats nationaux mais aussi le fait qu'un éducateur ne pourra plus partir avec la presque totalité de ses joueurs en limitant le nombre de mutations dans un club sur une catégorie. Ce sera aussi pour ces clubs qui ont perdu beaucoup de licenciés, de redistribuer une partie des droits de changements de club ou créer un nouveau droit de changement de club.

Il y aura un projet ambitieux, et, j'espère qu'on arrivera à le porter car rien n'est simple. On ne bouleverse pas une organisation comme la fédération qui est une grosse machine.

Un petit mot sur le football de l'élite. Beaucoup de nos jeunes portent le maillot de l'équipe de France, c'est une fierté que l'on vous doit. Il y a de plus en plus de jeunes filles qui jouent au plus haut niveau. On a des équipes féminines au plus haut niveau. Ce n'est pas pour vous faire plaisir ce que je dis, les jeunes qui partent en centre de formation sont nés chez nous, il n'y a pas de maternité dans les centres de formation. C'est vous qui les avez accompagnés les avez formés Ils deviennent aujourd'hui nos élites

Merci Denis de m'avoir invité. Je sais que tu es un peu stressé ce matin pour ta première AG, en plus c'est ta fête...Merci à vous. Nous n'avons pas à rougir du travail que nous ferons ensemble dans les prochaines années. J'espère que notre ligue se portera encore mieux. Merci de votre attention.

LECTURE DES PALMARES ET REMISE DES RECOMPENSES

REMIS PAR :

Mme Estelle BATHENAY, Vice-Président : Médailles aux Dirigeants

M. Denis TURCK, Président : Club et Ville de Saint Mandé

M. Hédi OUDAYA, Technicien du District : E-League94 (Vainqueur et Finaliste)

Vainqueur 94 e-League :

*NATHAN SR 94, qui représente le club d'Ormesson US

*BILLAL 943, qui représente le club de Créteil Lusitanos US

Champion D1

Pas de champions cette saison (covid 19)

Vainqueur Challenge du « Fair-Play » -Coupe du Préfet du Val de Marne :

PAS DE CHALLENGE CETTE SAISON (COVID 19)

Vainqueurs des Coupes du Val de Marne :

PAS DE COUPES CETTE SAISON (COVID 19)

Challenge du club Dynamique

PAS DE CHALLENGE CETTE SAISON (COVID 19)

MEDAILLES -Au titre de Dirigeant(e) de Club

VERMEIL

LEMPEREUR Christian (SUCY FC)

ARGENT

ADID Philippe (CA VITRY)

CHAUTARD Alain (BONNEUIL CSM)

GOMES Manuel (MAROLLES FC)

LENOIR Olivier (MAROLLES FC)

MATOUK Amar (BONNEUIL CSM)

PIRES Zéférino (MAROLLES FC)

Nous adressons nos félicitations aux heureux médaillés.

BALLONS – Challenges du Président du Conseil Départemental

“TAILLE 5” = 12 & 14 Octobre 2021 de 14h00 à 17h00 au siège du District du Val de Marne

“TAILLE 4” = aux journées d’accueil du Football d’Animation

NOTA = Les clubs ayant eu 0 licence et ne s’étant pas engagé pour la saison 2019/2020 n’ont pas la dotation

Licenciés	Numéro	Club	T5	T4	FUTSAL	TOTAL
5	560599	CITÉ D'OR			2	2
11	549877	C. A. DE L'HAY LES ROSES 94 FUTSAL			2	2
14	581200	U. S. DE NOGENT 94			2	2
14	563866	FUTSAL SUCY CLUB			2	2
15	560475	VERS L'AVANT			2	2
16	582626	NOYERS FOOTBALL CLUB	2			2
16	560613	ASSOCIATION SPORTIVE MALGACHE	2			2
17	535194	PARIS LISBONNE C. CHARENTON	2			2
19	546194	DECLIC CHOISY LE ROI	2			2
19	582116	ULTRA FUTSAL CLUB 94			2	2
19	582553	VSG FUTSAL			2	2
21	549008	AMICALE CLUB 2000	2			2
22	553055	A. S. C. VITRY			2	2
22	545184	BALLE AUX PIEDS A.S.	2			2
22	582428	CRETEIL FOOT CLUB	2			2
22	547364	VILLEJUIF CITY FUTSAL			2	2
22	532342	PHARE SP. ZARZISSIEN	2			2
22	548423	BOISSY U.J.	1		1	2
22	850368	NOUVELLE U. A. DE MÉTÉOROLOGIE CULTURE	2			2
23	560471	ASSOCIATION DE FORMATION ET EDUCATION DU FOOTBALL	2			2
23	551095	CITOYEN DU MONDE	2			2
24	560470	ÉTOILE SPORTIVE DES SOURDS DE VITRY	2			2
24	560609	UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES	2			2
24	614711	METRO RER LIGNE A U. S.	2			2
24	548355	TREMBLAY A.J.	2			2
25	552546	A. S. BRANCOS DE CRETEIL	2			2
25	690704	APSAP CHI CRETEIL	2			2
25	542493	MAROLLES EN BRIE U.S.	2			2
26	538793	LA CRISTOLIENNE	2			2
26	590397	A.. MIMOSA MADA-SPORT	2			2
26	532710	BENFICA S. VILLEJUIF E.	2			2
27	533511	TRAVAILLEURS PORTUGAIS IVRY C.	2			2
28	550085	FOOT 130	2			2
28	535201	MENUIBLAN A.S.	2			2
28	545535	PORTUGAIS VINCENNOIS A.S.	2			2
28	616119	F.C. BUTTE AUX CAILLES	2			2
29	550618	FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C.	2			2
29	864163	CLUB SPORTIF DE VALENTON	2			2
31	550211	VISION NOVA			2	2

31	582118	SPORTING FOOTBALL CLUB DE CHENNEVIÈRES	2			2
31	660597	WAYWOUYWEAR FOOTBALL CLUB	2			2
32	582537	NUEVE UNO	2			2
32	615997	NEW TEAM VINCENNES AU CORNER	2			2
32	613193	APSAP 94 HENRI MONDOR	2			2
34	581892	KOPP 97	2			2
35	600836	IBM FRANCE PARIS C.	2			2
35	553017	CHAMPIGNY CLUB FUTSAL			2	2
39	537133	TROPICAL A.C.	2			2
39	551314	FONTENAYSISSE ENTENTE	2			2
39	851334	CRETEIL PALAIS FUTSAL			2	2
41	690329	APSAP MEDIBALLES	2			2
45	550293	BANN'ZANMI	2			2
45	600787	DEFENSE NATIONALE PARIS C.S.	2			2
47	547434	ARSENAL A.C.	2			2
47	581812	KREMLIN BICETRE FUTSAL			2	2
47	551094	U. S. CRETEIL FUTSAL	2			2
48	690600	COMMUNAUX MAISONS ALFORT A.	2			2
49	612321	CHEMINOTS PRAT.OM.ENT.S.CH.R. SP	2			2
49	553615	OS MINHOTOS DE BRAGA	2			2
52	551269	SUPREMES BELIERS	2			2
52	544708	PORTUGAIS VITRY U.A.	2			2
53	654336	ASPTT DE CHAMPIGNY SUR MARNE	2			2
54	544256	PORTUGAISE VILLENEUVE ST G. ACS	2			2
58	540069	VILLENEUVOISE ANTILLAISE A.	2			2
60	550378	SAINT MAURICE ASSOCIATION JEUNES			2	2
64	600969	AEROPORT DE PARIS A.S.	2			2
66	546853	MACCABI CRETEIL F.C.	2			2
76	500723	ARRIGHI A.S.	2			2
77	690300	APSAP VILLE DE PARIS	2			2
83	539141	DESPORTIVA VIMARANENSE IVRY A.	2			2
87	550465	O. CLUB D'IVRY	2	10		12
96	614219	A.P.S.A.P. EMILE ROUX	2			2
108	535547	SANTENY SP.L.	4	10		14
108	518152	NOISEAU STE S.	4	10		14
109	581617	OLYMPIQUE PARIS ESPOIR	4	10		14
116	582262	FOOTBALL CLUB DE BREVANNES	4	10		14
118	848168	ORLY A.C.	4			4
127	590215	GENTILLY ATHLETIC CLUB	4	10		14
130	533680	BOIS L'ABBE AS OUTRE MER	4	10		14
135	560655	FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	4	10		14
146	551657	A.S. ULTRA MARINE VITRY	4	10		14
190	534669	MAROLLES F.C.	4	10		14
199	524161	CAUDACIENNE ENT.S.	4	10		14
210	500651	BOISSY F.C.	8	10		18
210	554257	VILLECRESNES U. S.	8	10		18
217	739890	ST MAUR F. FEMININ VGA	8			8

224	530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	8	10		18
239	552645	BORDS DE MARNE FUTSAL	8			8
261	553004	F. C. MANDRES PERIGNY	8	10		18
261	520524	KREMLIN BICETRE C.S.A.	8	10		18
296	535208	VAL DE FONTENAY AS	8	10		18
300	500716	HAY LES ROSES C.A.	8	10		18
303	580748	U. FOOTBALL CRETEIL	8	10		18
321	563822	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	8	10		18
329	521869	ALFORTVILLE US	8	10		18
335	500791	BRY F.C.	8	10		18
347	526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.	8	10		18
349	520523	ST MANDE F.C.	8	10		18
354	516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	6	10	2	18
368	532125	PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	8	10		18
371	551254	LIMEIL BREVANNES A.J.	8	10		18
381	527735	VALENTON FOOTBALL ACADEMY	8	10		18
412	500494	FRESNES A.A.S.	8	10		18
428	500752	CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C.	8	10		18
429	507502	RUNGIS U.S.	8	10		18
435	551086	AVENIR SPORTIF D'ORLY	8	10		18
443	510193	ORMESSON U.S.	8	10		18
450	540651	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	8	10		18
451	541437	BONNEUIL S/MARNE C.S.	8	10		18
485	500636	VILLIERS S/MARNE ENT.S.	8	10		18
497	860294	VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS	8	10		18
514	580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	11	10	2	23
571	521870	SUCY F.C.	13	10		23
575	529210	VITRY E.S.	13	10		23
601	512963	THIAIS F.C.	13	10		23
611	514388	NOGENT S/MARNE F.C.	13	10		23
628	500012	CHARENTON C.A.P.	13	10		23
644	523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	13	10		23
660	510665	CHAMPIGNY F.C. 94	13	10	2	25
674	523411	U. S. IVRY FOOTBALL	13	10		23
714	500031	CHOISY LE ROI A.S.	13	10		23
723	542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	13	10		23
731	537053	JOINVILLE R.C.	13	10		23
733	500004	VITRY C.A.	13	10	2	25
804	519839	VILLEJUIF U.S.	13	10		23
1014	542388	MAISONS ALFORT F.C.	11	10	2	23
1131	500138	VINCENNOIS C.O.	13	10		23
1189	500689	CRETEIL LUSITANOS F. US	13	10		23

REMISES

- Trophée + 1 malle pédagogique au Club de St Mandé FC

- **Malle club de St Mandé 1^{er} au Niveau Départemental : Plan Educatif Fédéral**

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE A 11H30

Le Président, Denis Turck

Le Secrétaire Général, Patrick Dardennes

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 08 Mars 2022

Président : M. COMBAL

Présents : Mme POLICON, MM. BOUSSARD, BRUNET, ARNAUD, LEFEUVRE, SAMBA.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

*- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros*

PARC DU TREMBLAY Courriel du Service Sport du 06/12/2021

Avis de fermetures :

-18 AVRIL 2022

-1^{er} & 8 MAI 2022

-26 MAI 2022

La commission demande aux clubs qui sont susceptibles de jouer au Tremblay à ces dates de bien vouloir prévenir le secrétariat du District pour tout report ou changement de terrain (avant 12 h le vendredi) Si non match perdu.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

23840878- FC VITRY 94 ACADEMIE 1 / MIMOSA MADA SPORT 1 Séniors D4.B du 06/03/2022

Lecture du rapport de l'arbitre et de la feuille de match, seulement 8 joueurs de l'équipe de MIMOSA MADA SPORT étaient présents à l'heure du coup d'envoi et le club ne pouvait présenter ni juge de touche ni responsable.

La commission décide match perdu par forfait (équipe incomplète) à l'équipe de MIMOSA MADA SPORT 1 (1^{er} forfait).

COUPE VDM SENIORS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM SENIORS

Seniors :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 Avril 2022	26 mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	26 mars 2022
Finale	11 et 12 Juin 2022	

24399144- RUNGIS US 1 / VITRY CA 1 Séniors Coupe VDM 1/8 de finale du 06/03/2022

Courriels et Accord des 2 clubs via footclub du 02/03/22.

Accord de la Commission, match le 23/03/2022 à 20h à RUNGIS.

COUPE VDM Amitié

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM Amitié

Amitié :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 Avril 2022	26 mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	26 mars 2022
Finale	11 et 12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT CDM

Courrier de AS BRANCOS DE CRETEIL DU 07/03/22

Accord exceptionnel, de la Commission, pour faire participer aux compétitions du District les 2 joueurs enregistrés après le 31/01/22 (en rapport à l'article 152-4 des Règlements généraux de la FFF).

COUPE CDM

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

CDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 Avril 2022	22 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT ANCIENS

COUPE ANCIENS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE ANCIENS

Anciens :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 Avril 2022	29 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT + 45 ANS

Courriels des équipes de MAISONS ALFORT FC et d'US IVRY FOOT du 07/03/22.

Modification du calendrier

Poule A : RUNGIS US prend la place de MAISONS ALFORT FC et inversement.

Poule C : US IVRY FOOT prend la place de ST MAUR VGA et inversement.

COUPE + 45 ANS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE « + 45 Ans »

+ 45 Ans :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 Avril 2022	29 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT +55 ans

COUPE VDM ENTREPRISE

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM FOOT ENTREPRISE

Seniors et Amitié :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	16 Avril 2022	22 mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	3 mai 2022
Finale	11 et 12 Juin 2022	

CHAMPIONNATS FEMININS

Courriel du CO VINCENNOIS en U11F du 13/03/22

Les matchs non joués de la phase 1 sont neutralisés, *la rencontre à jouer de la phase 2 est ST MAUR VGA / VINCENNOIS CO*

24295916- CHAMPIGNY FC 1 / US IVRY FOOTBALL U11 F du 13/03/2022

Courriel de l'équipe de Champigny FC du 08/03/22.

Match le 13/03/22 au stade Charles Solignat à Champigny à 13h. Prévenir vos adversaires.

Critérium U13F

Tous les matchs non joués le 13/02/22 en raison du 1^{er} tour de la coupe du Val de Marne Futsal sont remis au dimanche 10/04/22.

COUPE FEMININE

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE FEMININES Séniors

Séniors VDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	16 avril 2022	26 mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	26 mars 2022
Finale	12 Juin 2022	

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE FEMININES U15

U15 VDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	30 mars 2022	effectué
¼ Finale	16 avril 2022	29 mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	29 mars 2022
Finale	12 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 de finale qui auront lieu le 30 mars 2022 sur le terrain du premier nommé.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

Le tirage a été effectué par monsieur PEREIRA Fernando.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

24346523- ST MAUR F. FEMININ VGA 2 / LUSITANOS ST MAUR US 1 U15F Coupe VDM 1^{er} tour du 06/03/2022

Courriels et Accord des 2 clubs via footclub du 08/03/22.

Accord de la Commission, match le 23/03/2022 à 18h.

DEPARTEMENTALE JEUNES

Coupe VDM U20

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U20

U20 DISTRICT :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 avril 2022	29 mars 2022
½ Finale	22 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	11 Juin 2022	

CHAMPIONNAT U18

Coupe VDM U18

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U18

U18 VDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 Avril 2022	26 mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	26 mars 2022
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT U16

Coupe VDM U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U16

U16 VDM	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 Avril 2022	26 mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	26 mars 2022
Finale	12 Juin 2022	

24430073 THIAIS FC 1 / CHOISY-LE-ROI AS 1 Coupe VDM U16 du 06/03/22

Courriel et accord des 2 clubs via footclub du 03/03/22.

Accord de la commission, match le 16/03/22 à 18h à Thiais.

Coupe Amitié U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 AMITIE

U16 AMITIE	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 Avril 2022	29 mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	12 Juin 2022	

24430145- IVRY US 2 / JOINVILLE RC 4 Coupe Amitié U16 du 06/03/22

Courrier de l'équipe d'Ivry US 2 du 07/03/22.

La commission prend note, enregistre le résultat et remercie IVRY US.

Coupe District U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 DISTRICT

U16 DISTRICT	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 Avril 2022	effectué
½ Finale	26 Mai 2022	02 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 de finale qui auront lieu le 17 avril 2022 à 13h00 sur le terrain du premier nommé.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

CHAMPIONNAT U14

Coupe VDM U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 VDM

U14 VDM	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8ème Finale	05 Mars 2022	Tirage effectué
¼ Finale	16 Avril 2022	26 mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	26 mars 2022
Finale	11 Juin 2022	

24430174- ALFORTVILLE US 1 / CHOISY-LE-ROI AS 1 coupe du VDM U14 du 05/03/22

Lecture de la feuille de match et rapport de l'arbitre du 05/03/22.

Match arrêté, équipe incomplète en cours de partie, match perdu par pénalité à l'équipe ALFORTVILLE US 1. L'équipe de CHOISY-LE-ROI AS 1 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

24430176- FONTENAY US 1 / KREMLIN BICÊTRE CSA 1 coupe du VDM U14 du 05/03/22

Lecture de la feuille de match et rapport de l'arbitre du 05/03/22.

La commission enregistre le forfait de l'équipe de KREMLIN BICÊTRE CSA1. L'équipe de FONTENAY US 1 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

Coupe Amitié U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 AMITIE

U14 AMITIE

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	16 Avril 2022	29 mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	11 Juin 2022	

Coupe District U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 DISTRICT

U14 « DISTRICT »

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 Finale	26 Mars 2022	Tirage effectué
¼ Finale	23 Avril 2022	29 mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	11 Juin 2022	

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 07 mars 2022

Président : M. AMSELLEM Emile,

Assistent : Patrick DARDENNES, TAFININE Driss,

Membres : Mmes NAZICAL Marie-Ange, RANSOU Virginie, et MM. FETOUS Lakhdar, GRESSIEN Georges, MOUSTAMID Abdou, NOYON Joel.

Absents excusés : Mme GUILIANI Patricia et, MM. GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, LEBERRE Jean-Claude, LOPES Paulo, SAINT-ALBIN Maurice.

AVIS AUX CLUBS

UTILISATION OBLIGATOIRE DE LA F.M.I (Feuille de match informatisée) :

Toute rencontre n'ayant pas fait l'objet de la F.M.I sera amendée de 50€ par équipe.
En cas d'impossibilité due à l'équipe adverse, qui n'a pas préparé sa tablette ou qui n'a pas ses CODES : une feuille de match papier doit être remplie par le club recevant qui indiquera le motif de la non-utilisation de la F.M.I.

En cas de non-respect, la Commission avisera et pourra amender les deux clubs s'il y a lieu.

RAPPEL IMPORTANT :

Pour la phase 2 des critères U11 et U13 :
Redonner les droits (CODES) aux responsables d'équipes pour
qu'ils puissent avoir accès aux F.M.I (Via FOOTCLUB).

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités,
il est impératif de suivre les directives : du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club,
- L'objet de votre demande et les références des rencontres :
(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, ou à la tecchnique@districtvaldemarne.fff.fr

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités
par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT

par Courrier postal : au DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL

- 131, Boulevard des Alliés -
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

Technique : **Driss 01.55.96.11.43** ou Hédi : 01.55.96.11.42

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2021.

Courrier club de Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2021.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ...

Responsable Monsieur...Club x. Licence n°.... pour info : la Technique Monsieur...

ADMINISTRATIF

CRITERIUM U11

Courrier du CA VITRY 94.2 du 03/03/2022

Après vérification, la Commission n'a pas amendé le club de CA VITRY 94.2.

Vu avec le service comptabilité, amendes annulées.

CRITERIUM U13

Courrier du club : VILLECRESNES U. S. du 05/03/2022

BRY F.C./VILLECRESNES U. S. U13 G7 AB du 05/02/2022

Après audition des éducateurs, vu Foot2000, début de connexion F.M.I.

La Commission rappelle aux devoirs de leurs charges les éducateurs du BRY F.C.

Votre courriel n'aurait pas dû être motivé en chargeant VILLECRESNES U. S.

2ème TOUR COUPE FESTIVAL U13 PITCH :
LE SAMEDI 12 MARS 2022

Heure d'accueil : **09 H 30.**

Début des rencontres : **10 H 30.**

Les responsables des clubs doivent être munis de leur licence ainsi que de celles de leurs joueurs sous peine de disqualification.

Toute feuille d'engagement contenant un joueur non licencié entraînera la disqualification de l'équipe.

La commission vous demande de présenter un dirigeant ou un joueur licencié capable d'arbitrer.

Rappel : Article - 160 Nombre de joueurs MUTATION

Toutefois, pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximums ayant changé de club hors période normale au sens de l'Article 92.1 des présents règlements.

Mise en place des rencontres : Les 16 équipes sont regroupées en une poule de 16 après tirage au sort intégral. Les équipes seront opposées selon la formule ECHIQUIER.

Lors de cette finale, un club ne peut pas présenter plus d'une équipe.

CENTRE VILLEJUIF U.S.

STADE Karl MARX - 43, rue Youri GAGARINE - 94800 VILLEJUIF.

POULE 01 : Festival U13 2ème tour

VILLEJUIF U.S. 1
VILLEJUIF U.S. 2
CRETEIL LUSITANOS F. US 3
CRETEIL LUSITANOS F. US 4.

CENTRE CRETEIL LUSITANOS F. US

Stade DUVAUCHELLE - RUE DOMINIQUE DUVAUCHELLE - 94000 CRETEIL.

POULE 02 : Festival U13 2ème tour

CRETEIL LUSITANOS F. US 1
CRETEIL LUSITANOS F. US 2
CHOISY LE ROI A.S. 3
CHOISY LE ROI A.S. 4.

CENTRE CHOISY LE ROI A.S.

Stade Jean BOUIN - AVENUE JEAN BOUIN - 94600 CHOISY LE ROI.

POULE 03 : Festival U13 2ème tour

CHOISY LE ROI A.S. 1
CHOISY LE ROI A.S. 2
CRETEIL LUSITANOS F. US 5
CRETEIL LUSITANOS F. US 6.

CENTRE JOINVILLE R.C.

Stade GARCHERY - AVENUE DES CANADIENS JOINVILLE LE PONT - 75012 PARIS.

POULE 04 : Festival U13 2ème tour

JOINVILLE R.C. 1
JOINVILLE R.C. 2
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 3
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 4

CENTRE ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.

Stade DES CORNEILLES - 47, BOULEVARD DES CORNEILLES - 94100 ST MAUR DES FOSSES.

POULE 05 : Festival U13 2ème tour

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 1
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 2
NOISEAU STE S. 1
U. FOOTBALL CRETEIL 1

CENTRE AVENIR SPORTIF D'ORLY

Stade Jean-Pierre BERTOISE - 99, AVENUE DE LA VICTOIRE - 94310 ORLY.

POULE 06 : Festival U13 2ème tour

AVENIR SPORTIF D'ORLY 1
AVENIR SPORTIF D'ORLY 2
LIMEIL BREVANNES A.J. 1
LIMEIL BREVANNES A.J. 2.

CENTRE CHARENTON C.A.P.

Stade GUERIN - CHEMIN DE HALAGE - PONT MARTINET - 94220 CHARENTON LE PONT.

POULE 07 : Festival U13 2ème tour

CHARENTON C.A.P. 1
CHARENTON C.A.P. 2
ST MANDE F.C. 1
VAL DE FONTENAY AS 1.

CENTRE U. S. IVRY FOOTBALL

Stade DES LILAS - 16 Bis, RUE GASTON MONMOUSSEAU - 94200 IVRY SUR SEINE.

POULE 08 : Festival U13 2ème tour

U. S. IVRY FOOTBALL 1
U. S. IVRY FOOTBALL 2
CHARENTON C.A.P. 3
CHARENTON C.A.P. 4.

CENTRE VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS

Stade ROUSSEL - 01, RUE LEON MAURIS - 94190 VILLENEUVE ST GEORGES.

POULE 09 : Festival U13 2ème tour

VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS 1
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS 2
SUCY F.C. 1
CRETEIL LUSITANOS F. US 7

CENTRE VITRY E.S.

STADE GOSNAT - 04, Avenue Colonel FABIEN - 94400 VITRY SUR SEINE.

POULE 10 : Festival U13 2ème tour

VITRY E.S. 1
VITRY E.S. 2
ENT. SANTENY MANDRES 1
ENT. SANTENY MANDRES 2.

CENTRE MAISONS ALFORT F.C.

Stade CUBIZOLLES - 25 Bis, AVENUE DU GAL DE GAULLE - 94700 MAISONS ALFORT.

POULE 11 : Festival U13 2ème tour

MAISONS ALFORT F.C. 1
MAISONS ALFORT F.C. 2
AVENIR SPORTIF D'ORLY 3
ASOMBA 1.

CENTRE BONNEUIL S/MARNE C.S.

Stade Léo LAGRANGE - 1 / 3, RUE AUGUSTE DELAUNE - 94380 BONNEUIL SUR MARNE.

POULE 12 : Festival U13 2ème tour

BONNEUIL S/MARNE C.S. 1
BONNEUIL S/MARNE C.S. 2
VILLENEUVE ABLON U.S. 1
THIAIS F.C. 1.

CENTRE CHEVILLY LA RUE ELAN

Stade PARC DES SPORTS - RUE DU STADE - 94550 CHEVILLY LARUE.

POULE 13 : Festival U13 2ème tour

CHEVILLY LA RUE ELAN 1
CHEVILLY LA RUE ELAN 2
CAUDACIENNE ENT.S. 1
VILLECRESNES U. S. 1.

CENTRE FONTENAY SS/BOIS U.S.

Stade LE TIEC - 02, RUE GABRIEL LACASSAGNE - 94120 FONTENAY SOUS BOIS.

POULE 14 : Festival U13 2ème tour

FONTENAY SS/BOIS U.S. 1
VILLIERS S/MARNE ENT.S. 1
JOINVILLE R.C. 3
NOGENT S/MARNE F.C. 1.

CENTRE RUNGIS U.S.

Stade Lucien GRELINGER - AVENUE DE LA REPUBLIQUE - 94150 RUNGIS.

POULE 15 : Festival U13 2ème tour

RUNGIS U.S. 1
RUNGIS U.S. 2
BOISSY F.C. 1
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1.

CENTRE ORMESSON U.S.

Stade du BELVEDERE - 28, RUE DU DR ANDRE LIEBERT - 94490 ORMESSON SUR MARNE.

POULE 16 : Festival U13 2ème tour

ORMESSON U.S. 1
ORMESSON U.S. 2
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 1
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 2.

2ème TOUR COUPE : CHALLENGE REGIONAL : **LE SAMEDI 19 MARS 2022**

Heure d'accueil : **13 H 30.**

Jonglerie en miroir : **14 H 00.**

Début des rencontres : **14 H 30.**

Les responsables des clubs doivent être munis de leur licence ainsi que de celles de leurs joueurs sous peine de disqualification.

Toute feuille d'engagement contenant un joueur non licencié entraînera la disqualification de l'équipe.

La commission vous demande de présenter un dirigeant ou un joueur licencié capable d'arbitrer.

CENTRE AVENIR SPORTIF D'ORLY

STADE Georges Méliès - 99, Avenue de la Victoire - 94310 ORLY.

POULE 1 : Challenge régional 2ème tour

AVENIR SPORTIF D'ORLY 1
AVENIR SPORTIF D'ORLY 2
VILLENEUVE ABLON U.S. 1
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS 1

CENTRE CRETEIL LUSITANOS F. US

STADE DUVAUCHELLE - 02, Rue DOMINIQUE DUVAUCHELLE - 94000 CRETEIL.

POULE 2 : Challenge régional 2ème tour

CRETEIL LUSITANOS F. US 1
CRETEIL LUSITANOS F. US 2
AVENIR SPORTIF D'ORLY 3
SUCY F.C. 1

CENTRE VILLEJUIF U.S.

STADE Karl MARX - 43, Rue Youri Gagarine 94800 VILLEJUIF.

POULE 3 : Challenge régional 2ème tour

VILLEJUIF U.S. 1
VILLEJUIF U.S. 2
FRESNES A.A.S. 1
FRESNES A.A.S. 2

CENTRE CHOISY LE ROI A.S.

STADE Jean BOUIN - 39/41, Rue Pompadour - 94600 CHOISY-LE-ROI.

POULE 4 : Challenge régional 2ème tour

CHOISY LE ROI A.S. 1
CHOISY LE ROI A.S. 1
BONNEUIL S/MARNE C.S. 1
ORMESSON U.S. 1

CENTRE CHARENTON C.A.P.

STADE HENRI GUERIN - CHEMIN DE HALAGE ILE MARTINET - 94220 CHARENTON LE PONT

POULE 5 : Challenge régional 2ème tour

CHARENTON C.A.P. 1
CHARENTON C.A.P. .2
VINCENNOIS C.O. 1
VINCENNOIS C.O. .2

CENTRE FONTENAY SS/BOIS U.S.1

STADE LE TIEC - RUE GABRIEL LACASSAGNE - 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

POULE 6 : Challenge régional 2ème tour

FONTENAY SS/BOIS U.S. 1
CA VITRY94.2 1
CHAMPIGNY F.C. 94 2
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. 1

CENTRE JOINVILLE R.C.1

STADE J.P. GARCHERY - 12, avenue des Canadiens - 75012 PARIS.

POULE 7 : Challenge régional 2ème tour

JOINVILLE R.C. 1
VAL DE FONTENAY AS 1
VAL DE FONTENAY AS 2
ASOMBA 1

CENTRE ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 1

Centre Sportif Louis FREBAULT - 19/21 rue du Colonel FABIEN - 94110 ARCUEIL.

POULE 8 : Challenge régional 2ème tour

ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 1
THIAIS F.C. 3
VITRY E.S. 2
CHEVILLY LA RUE ELAN 1

SAISON : 2021 - 2022
N°08 - JOURNAL DES AMENDES
en « FOOT ANIMATION » (PV DU 07/03/2022)

CLUBS	CLUBS AMENDES	MOTIFS	RENCONTRES Page J. Numérique N°08 (1/2)	MONTANTS DES AMENDES
510665	CHAMPIGNY F.C. 94	Documents non-reçus	Plateau U7 du 29/01/2022 à CHAMPIGNY F.C. 94	20,00 €
520524	KREMLIN BICETRE C.S.A.	Documents non-reçus	Plateau U7 du 29/01/2022 à KREMLIN BICETRE C.S.A.	20,00 €
590215	GENTILLY ATHLETIC CLUB	Documents non-reçus	Plateau U7 du 29/01/2022 à GENTILLY ATHLETIC CLUB	20,00 €
542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	Documents non-reçus	Plateau U7 du 29/01/2022 à ST M. F. MASCULIN V.G.A.	20,00 €
500138	VINCENNOIS C.O.	Documents non-reçus	Plateau U7 du 29/01/2022 à VINCENNOIS C.O.	20,00 €
510665	CHAMPIGNY F.C. 94	Documents non-reçus	Plateau U7 du 12/02/2022 à CHAMPIGNY F.C. 94	20,00 €
520524	KREMLIN BICETRE C.S.A.	Documents non-reçus	Plateau U7 du 12/02/2022 à KREMLIN BICETRE C.S.A.	20,00 €
554257	VILLECRESNES U. S.	Documents non-reçus	Plateau U7 du 12/02/2022 à VILLECRESNES U. S.	20,00 €
860294	VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS	Documents non-reçus	Plateau U7 du 12/02/2022 à VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS	20,00 €
500689	CRETEIL LUSITANOS F. US	Documents non-reçus	Plateau U7 du 12/02/2022 à CRETEIL LUSITANOS F. US	20,00 €
507502	RUNGIS U.S.	Documents non-reçus	Plateau U7 du 12/02/2022 à RUNGIS U.S.	20,00 €
514388	NOGENT S/MARNE F.C.	Documents non-reçus	Plateau U7 du 12/02/2022 à NOGENT S/MARNE F.C.	20,00 €

CLUBS	CLUBS AMENDES	MOTIFS	RENCONTRES Page Numérique N°08 (Page2/2)	MONTANTS DES AMENDES
516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	Documents non-reçus	Plateau U7 du 05/02/2022 à CHEVILLY LA RUE ELAN	20.00 €
551086	AVENIR SPORTIF D'ORLY	Documents non-reçus	Plateau U7 du 05/02/2022 à AVENIR SPORTIF D'ORLY	20,00 €
590215	GENTILLY ATHLETIC CLUB	Documents non-reçus	Plateau U7 du 05/02/2022 à GENTILLY ATHLETIC CLUB	20,00 €
507502	RUNGIS U.S.	Documents non-reçus	Plateau U7 du 05/02/2022 à RUNGIS U.S.	20,00 €
542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	Documents non-reçus	Plateau U7 du 05/02/2022 à ST M. F. MASCULIN V.G.A.	20,00 €
563822	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	Documents non-reçus	Plateau U7 du 05/02/2022 à ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	20,00 €
580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	Documents non-reçus	Plateau U7 du 05/02/2022 à VILLENEUVE ABLON U.S.	20,00 €
	TOTAL	GENERAL	JOURNAL N° 08	380.00 €

ANNEXE FINANCIERE



Disqualification Festival U13, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	20,00 €
Forfait non-avisé Festival U13, 2ème Tour coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J.et LEVY J.).	30,00 €
Disqualification Festival U13.	30,00 €
Forfait non-avisé Festival U13.	40,00 €
Disqualification Festival U13 - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J.et LEVY J.).	50,00 €
Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot.	25,00 €
Absence non-justifiée à une convocation.	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence.	8,00 € au club
U6 / U7 : Compte rendu non-reçu.	10,00 € au club
U8 / U9 : Forfait ou absence.	8,00 € / équipe
U8 / U9 : Compte rendu non-reçu.	20,00 € au club d'accueil
Licence manquante.	4,00 € / licence
1er forfait - U11 / U13.	6,00 € / Equipe
2ème forfait - U11 / U13.	8,00 € / Equipe
3ème forfait - U11 / U13.	10,00 € / Equipe
U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie...).	9,50 € / équipe
Disqualification Challenge Régional - 1er Tour.	15,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour.	30,00 €
Disqualification Challenge Régional - 2ème Tour.	30,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - 2ème Tour.	60,00 €
Disqualification Challenge Régional - Finale.	60,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale.	120,00 €
Disqualification Festival U13, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	10,00 €
Forfait non-avisé Festival U13, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	15,00 €
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	50 € / équipe

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 07/03/2022

Président : M. MAGGI

Présents : Mme POLICON -
MM. FOPPIANI - TAVENOT - GUERCHOUN

La Commission :

Rappelle aux clubs les directives du COMEX de la FFF du 20/08/2021 relative au PASS-VACCINAL «LA PRESENTATION EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES JOUEURS OU ENCADRANTS D'UNE EQUIPE»,

Si une équipe se présente sans PASS VACCINAL ou avec un nombre insuffisant, l'équipe adverse doit refuser de disputer la rencontre.

Si elle accepte de la disputer, aucune réserve ou réclamation ne sera acceptée.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

SENIORS

DECLASSEMENT ORGANISATION

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

La Commission constate que le club de VILLECRESNES US

Ne dispose pas suivant le règlement (article 11 alinéa 1 (obligations) du RSG du District du VDM de Football) du nombre d'équipes obligatoires leur permettant d'évoluer en SENIORS D2 /A à savoir TROIS équipes de jeunes (sachant qu'une équipe U20 peut remplacer une équipe de jeunes).

Suite au FORFAIT GENERAL de l'équipe U16 – D3/B seules deux équipes de jeunes U14 – D3/A- et U18 – D3/B se trouvent engagées dans les compétitions.

Le club ne disposant donc pas du nombre d'équipes obligatoires (**soit en SENIORS DIVISION 2, 3 équipes JEUNES**).

Son équipe **SENIORS du Dimanche après-midi évoluant en SENIORS D2/ B est classée immédiatement dernière de son groupe et sera rétrogradée en division inférieure lors de la saison 2022/2023.**

Les points et les buts enregistrés (pour et contre) avant la date de cette décision sont annulés de l'équipe de VILLECRESNES US SENIORS D2/ A et sont retirés du tableau.

Il est cependant permis à ce club de continuer la compétition « **HORS CHAMPIONNAT** » **après accord du Comité Directeur du District**. Le refus prononcé par ledit Comité ne peut faire l'objet d'une procédure d'appel.

Le club doit en informer le District du Val de Marne lorsque les voies de recours interne sont épuisées (Art. 11 du RSG du District du VDM).

L'équipe déclassée, si elle continue « **HORS CHAMPIONNAT** », ainsi que ses adversaires sont soumis aux mêmes formalités que s'ils disputent une rencontre officielle.

DOSSIER TRANSMIS AU COMITE DIRECTEUR

TRANSMIS PAR LA COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

La Commission constate que le club de **BOISSY FC**

Ne dispose pas suivant le règlement (article 11 alinéa 1 (obligations) du RSG du District du VDM de Football) du nombre d'équipes obligatoires leur permettant d'évoluer en SENIORS D2 / B à savoir TROIS équipes de jeunes (sachant qu'une équipe U20 peut remplacer une équipe de jeunes).

Suite au FORFAIT GENERAL de l'équipe U18 – D3/A seules deux équipes de jeunes U14 – D4/B- et U16 – D4/B se trouvent engagées dans les compétitions.

Le club ne disposant donc pas du nombre d'équipes obligatoires (**soit en SENIORS DIVISION 2, 3 équipes JEUNES**).

Son équipe **SENIORS du Dimanche après-midi évoluant en SENIORS D2/ B est classée immédiatement dernière de son groupe et sera rétrogradée en division inférieure lors de la saison 2022/2023.**

Les points et les buts enregistrés (pour et contre) avant la date de cette décision sont annulés de l'équipe de **BOISSY FC SENIORS D2/ B** et sont retirés du tableau.

Il est cependant permis à ce club de continuer la compétition « **HORS CHAMPIONNAT** » **après accord du Comité Directeur du District**. Le refus prononcé par ledit Comité ne peut faire l'objet d'une procédure d'appel.

Le club doit en informer le District du Val de Marne lorsque les voies de recours interne sont épuisées.

L'équipe déclassée, si elle continue « **HORS CHAMPIONNAT** », ainsi que ses adversaires sont soumis aux mêmes formalités que s'ils disputent une rencontre officielle.

DOSSIER TRANSMIS AU COMITE DIRECTEUR

FUTSAL

FUTSAL – D1 = CHAMPIGNY FC 2 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 du 19/02/2022

Reprise du dossier après vérifications

Réserve du club de **CHAMPIGNY FC 2**

Sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **CRETEIL PALAIS FUTSAL 2** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort

Considérant, après vérification, le joueur **SACKO Amara Lic. N°2546243386** du club de **CRETEIL PALAIS FUTSAL 2** figurant sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, a participé à la dernière rencontre officielle des équipes supérieures du club qui ne jouaient pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 14/02/2022 **au titre du Championnat Futsal R3/A entre CRETEIL PALAIS FUTSAL et CHAMPS A. FUTSAL C. 2.**

Par ce motif dit que le joueur cité plus haut ne pouvait participer à la rencontre en rubrique étant en infraction avec les dispositions de l'article 7.9 du RGS du District du V.D.M.

Dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité au club de CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à CHAMPIGNY FC 2 (3 points, 2 buts)

Débit	: <u>CRETEIL PALAIS FUTSAL 2</u>	50 euros
Crédit	: <u>CHAMPIGNY FC 2</u>	43,50 euros

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Lundi 7 Mars 2022

Président : M. J.J. FOPPIANI

Présents : MM. A. BELOUFA - V. MONNEY

Pour Information, la Commission Futsal se réunie tous les LUNDIS.

Merci de nous transmettre vos demandes de modifications le lundi midi au plus tard.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

FUTSAL D1

23974565 – CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 / VITRY CA 2 du 25/03/22

Courriel de VITRY CA nous informant de deux matchs en 24h.

La Commission reporte la rencontre au vendredi 29/04/2022 au Gymnase ISSAURAT, Rue Louis PASTEUR – 94000 Créteil à 21h30.

FUTSAL D2

24062364 – VSG FUTSAL 2 / C NOUES du 11/03/22

Courriel de VSG FUTSAL et de la municipalité de Villeneuve Saint-Georges du 07/03/22, nous informant de l'indisponibilité du gymnase pour travaux.

La Commission reporte la rencontre au vendredi 15/04/2022 au Gymnase Roland Garros à 20h45.

Coupe Du Val De Marne Futsal

Tirage au sort des 1/8^{ème} de final de la coupe du Val de Marne Futsal

WEEK-END DES 4/5/6 MARS 2022

(Effectué par M. GRADINARI Igor)

Consulter le tirage sur le site du District du Val de Marne.

+1 Arbitre officiel à la charge du club recevant

<https://districtvaldemarne.fff.fr/competitions/?id=389444&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

AVIS AUX CLUBS = Merci de bien vérifier les jours et horaires des matchs et d'en informer la Commission si changement.

24298789 : CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 - CHAMPIGNY CF 1 Coupe Futsal du 05/03/2022

(reporté au 15/04/2022)

Courriel de CHAMPIGNY FC du 28/02/2022, nous informant que la ligue a programmé un match de Coupe de Paris de CHAMPIGNY CF 1 au 15/04/2022 (prioritaire) et propose *de reporter la rencontre de Coupe du Val De Marne au lundi 11/04/2022 au Gymnase ISSAURAT, Rue Louis PASTEUR – 94000 Créteil à 21h15.*

La Commission donne son accord. Prévenir l'équipe adverse.

FMI ou Feuilles de match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITE AU CLUB RECEVANT

(Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

Journée 9

23974535 - Créteil Palais Futsal 2 – KB Futsal 2 D1 du 28/01/2022 : match perdu par pénalité à l'équipe recevante. Créteil Palais Futsal 2 : -1 point, 0 but et KB Futsal 2 maintien du résultat 3 points, 3 buts

RAPPEL

Transmettre rapidement les attestations municipales de mise à disposition des installations

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 09/03/2022

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2021 / 2022 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Avis aux CLUBS !

**Les matchs remis seront REPORTEES à nouvelle date par la
Commission d'Organisation des Compétitions**

FORFAITS GENERAUX & DESENGAGEMENTS AVANT DEBUT DES COMPETITIONS

SENIORS D3.A :	VALENTON CS (1)
SENIORS D4.A :	BOSS TON FOOT (1)
SENIORS D4.B :	VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL (1)
U18 D3.A :	BOISSY FC
U18 D3.B :	SFC CHENNEVIERES (1)
	ST MAUR VGA US (3)
	LIMEIL BREVANNES AJ (2)
	SANTENY SL (1)
U16 D2.A :	CACHAN CO (2)
U16 D3.A :	ALFORTVILLE US (2)
	VILLECRESNES US (1)
U16 D4.A :	ALFORTVILLE FC (1)
U16 D4.B :	LIMEIL BREVANNES AJ (2)
	VILLENEUVE ABLON US
	CHEVILLY LARUE
	ALFORTVILLE FC (2)
U14 D3.B :	ALFORTVILLE US (2)
U14 D4.A :	CHENNEVIERES SFC (1)
	ARCUEIL COSM (2)
U14 D4.B :	ASOMBA (1)
U14 D4.D :	CHOISY AS (4)
	ALFORTVILLE FC (1)
CDM D2 :	LIMEIL BREVANNES AJ (5)
	NUEVO UNO (2)
Anciens D3 :	TREMBLAY AJ (11)

MATCH(S) REPORTE(S) A UNE DATE ULTERIEURE

Toutes les rencontres sont fixées avec des nouvelles dates.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général –

Non utilisation de la feuille de match informatisée.

Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
- En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 20/02/2022) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
U14 D4 St Maur VGA	29/01/2022		
U14 D3 Champigny FC Olympique Paris Espoir Créteil Lusitanos US	29/01/2022 19/02/2022 19/02/2022		
U14 D2 Fresnes AAS	05/02/2022		
U16 D2 Villejuif US	16/01/2022		
SENIORS D4 Lusitanos St Maur Arcueil COM	06/02/2022 06/02/2022		
SENIORS D3 O. PARIS ESPOIR	16/01/2022		
SENIORS D2 ST MAUR VGA US Villeneuve Ablon	16/01/2022 13/02/2022		
ANCIENS D4 ST Mandé FC	06/02/2022		
ANCIENS D2 Maisons Alfort FC	16/01/2022		
ANCIENS D1 RUNGIS US Ivry Desportiva	06/02/2022 13/02/2022		
FUTSAL D1 Ultra-Futsal Club	19/02/2022		

ANNEXES

DIVISION 1	PENALITES		DIVISION 2 GROUPE A	PENALITES	retrait points	DIVISION 3	GROUPE A	PENALITES
BONNEUIL CSM	28		ARCUEIL COM	25		BANN ZAMMI		20
CHAMPIGNY FC 94 2	31		BONNEUIL CSM 2	43	2	ASOMBA		7
CHOISY LE ROI AS 2	42		CHEVILLY LARUE ELAN	37	1	CHEVILLY LARUE ELAN 2		14
CACHAN CO	38		FRANCILIENNE LE PERREUX 2	21		FRESNES AAS 2		8
FRANCILIENNE LE PERREUX	39		GENTILLY AC	43	2	KREMLIN BICETRE CSA		5
LIMEIL BREVANNES AJ	27		NOGENT FC	24		NOGENT FC 2		2
LUSITANOS ST MAUR 2	32		ORMESSON US	31	1	ORMESSON US 2		10
LE JUNGIS US 2	11		ST MAUR VGA US 2	30	1	VILLENEUVE ABLON US 2		4
ST MAUR FC 2	25		CRETEIL UF	24		VILLIERS ES 2		2
VILLEJUIF US 2	30		IVRY US 3	24		VALENTON CS		FG
VITRY CA 2	45		VILLECRESNES US	20				
VITRY ES	23		VILLIERS ES	35	1			
			VITRY ES 2	23				
			DIVISION 2 GROUPE B			DIVISION 3 GROUPE B		
			ULTRA MARINE US	49	2	ULTRA MARINE US		5
			ALFORTVILLE US 2	21		BRY FC		14
			BOISSY FC	32	1	CHARENTON CAP 3		6
			CHARENTON CAP 2	31	1	L HAY LES ROSES CA		5
			CACHAN CO 2	27		LIMEIL BREVANNES AJ 2		4
			FONTENAY SOUS BOIS US 2	26		MAROLLES FC		10
			FRESNES AAS	36	1	PARIS ESPOIR O		11
			MAISONS ALFORT FC 2	25		PORTUGAIS ACA CHAMPIGNY		4
			ST MANDE FC	25		THIAIS FC 2		10
			THIAIS FC	29		VITRY ES 3		3
			VILLENEUVE ABLON US	16				
			VITRY CA 3	34	1			

CHALLENGE DU FAIR PLAY

SAISON 2021/2022

POINTS DE PENALITE

au 14 Décembre 2021

(sous réserve des procédures en cours)



AMENDES

Club :	553055	A. S. C. VITRY				
Dossier :	19996749	du 04/03/2022	Futsal D2 (94)/ Phase 1	Poule U	24062353	21/01/2022
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	01/03/2022	01/03/2022		9,50€

Club :	590397	A.. MIMOSA MADA-SPORT				
Dossier :	20017739	du 09/03/2022	Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	23840878	06/03/2022
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	08/03/2022	08/03/2022		40,00€

Club :	540651	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.				
Dossier :	19994240	du 01/03/2022	U15f Coupe Vdm/ U15f Coupe Vdm	Poule Unique	24346449	19/02/2022
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere	22/02/2022	22/02/2022		9,50€

Club :	520524	KREMLIN BICETRE C.S.A.				
Dossier :	19973908	du 24/02/2022	U14 D4 (94)/ Phase Unique	Poule A	23822286	29/01/2022
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	90	Non envoi de la feuille de match après 2 réclamations	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	90	non envoi de la feuille de match après 2 récl.	22/02/2022	22/02/2022		52,00€

Club :	529210	VITRY E.S.				
Dossier :	19973918	du 24/02/2022	U15f Coupe Vdm/ U15f Coupe Vdm	Poule Unique	24346447	19/02/2022
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	22/02/2022	22/02/2022		9,50€
Dossier :	20017769	du 09/03/2022	Coupe Amitie U16 (94)/ Phase 1	Poule Unique	24430141	06/03/2022
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	08/03/2022	08/03/2022		9,50€
Dossier :	20017771	du 09/03/2022	Coupe Amitie U16 (94)/ Phase 1	Poule Unique	24430141	06/03/2022
Personne :	C.D - DISCIPLINE					
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere	08/03/2022	08/03/2022		9,50€

Total Général :						139,50€
-----------------	--	--	--	--	--	---------